

RAPPORT DE PRESENTATION

Compte administratif 2016

1 INTRODUCTION

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ainsi, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, dans tous les cas, avant la clôture de l'exercice suivant. La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat

Comme chaque année, le résultat de l'année n-1 a été intégré par anticipation dans les budgets lors de l'approbation du budget primitif de l'année n, tout comme les reports des crédits d'investissement et le résultat de clôture de l'exercice précédent.

Les comparaisons des évolutions sont calculées du Compte administratif 2015 au Compte administratif 2016 et du Budget primitif 2016 au Compte administratif 2016. Le voté 2016 apparaît également, afin de mettre en évidence les conséquences budgétaires des transferts de compétences à Grand Poitiers à partir du 1^{er} juillet 2017 : Voirie/éclairage public, promotion du tourisme et réseau de chaleur.

Comme pour la présentation du Budget primitif, pour la section de fonctionnement du budget Principal, le Compte administratif est présenté en recettes ou dépenses nettes selon le poste et en neutralisant les doubles comptes.

2 LE BUDGET PRINCIPAL (166,5 M€ EN DEPENSES ET 183,3 M€ EN RECETTES)

Le budget 2016, approuvé le 4 avril 2016, a été amendé à trois reprises lors des Décisions Modificatives des 27 juin, 26 septembre et 5 décembre 2015.

La section d'investissement a été revalorisée de 1 830 028 €, l'essentiel des opérations est lié aux transferts de compétences « Voirie /éclairage public » et « Promotion du tourisme » (1 371 140 €) et la transformation d'une avance à la Société d'Équipement du Poitou en participation en capital (422 000 €).

La section de fonctionnement est diminuée de 502 293 €. Le prélèvement sur l'enveloppe des dépenses imprévues, initialement de 1 150 000 €, a été de 54 650 €.

Pour mémoire, ce budget avait été construit sur les bases suivantes :

- pas d'augmentation du taux des impôts locaux pour la sixième année consécutive
- un programme d'investissement supérieur à celui de 2015
- des subventions en légère hausse
- la préservation des capacités financières dans un contexte de légère baisse des dotations, qui prévoyait une légère augmentation de l'épargne brute en 2016
- la stabilité de l'encours de dette
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant
- une politique de Ressources Humaines qui veille à la maîtrise de la masse salariale.

2.1 LE FONCTIONNEMENT (128,5 M€ en dépenses et 133,6 M€ en recettes)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2015		BP 2016		VOTE 2016		CA 2016	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Total écritures réelles	125 655 255	139 813 686	114 545 556	123 210 878	115 452 330	122 694 017	109 158 856	131 048 934
Total écritures d'ordre	6 182 714	3 744 198	12 673 397	4 008 075	11 264 331	4 022 643	19 376 987	2 546 998
	131 837 968	143 557 884	127 218 953	127 218 953	126 716 660	126 716 660	128 535 843	133 595 932
Résultat brut	11 719 916		0		0		5 060 089	

Pour mémoire, les **mouvements réels** donnent lieu à décaissement de fonds, pas les **mouvements d'ordre**. Ces derniers sont des écritures comptables qui permettent le basculement des crédits d'une section à une autre. Leur montant net des mouvements d'ordre (dépenses moins recettes) doit être strictement égal à la différence entre recettes réelles et dépenses réelles.

Ce tableau est strictement comptable avec présentation des dépenses et recettes brutes.

Les résultats de 2016 laissent apparaître une épargne brute (recettes réelles moins dépenses réelles) s'élevant à 21 891 K€. Ce niveau élevé tient à l'encaissement d'une recette exceptionnelle résultant de la vente des parts sociales de SIPEA (12 527 €).

Les cessions sont habituellement inscrites en investissement, mais réalisées en fonctionnement. Dans le cas présent, s'agissant d'une décision de fin d'exercice, elle n'a pas été prévue en inscription.

L'épargne brute prévisionnelle au BP 2016 est constituée de l'excédent antérieur reporté, soit 1 374 K€, et de l'anticipation de la différence entre les recettes et les dépenses réelles, soit 7 291 K€, pour un total de 8 665 K€. Du fait du transfert du budget Parkings à Grand Poitiers, le résultat de fonctionnement de ce budget a été intégré dans le budget Principal

avant d'être basculé à Grand Poitiers. En prenant ce nouvel excédent porté à 2 052 K€, l'épargne brute au CA s'élève à 23 942 K€, soit 15 277 K€ de plus qu'au BP.

A périmètre équivalent, c'est à dire hors recettes exceptionnelles et en comptabilisant en investissement, comme en 2017, la partie « investissements » des transferts effectués en 2016, l'épargne brute au CA 2016 serait de 12,8 M€.

Le tableau ci-dessous présente les montants et les évolutions en net, comme nous le faisons depuis plusieurs années. Cette présentation est plus représentative sur le plan économique de l'évolution du budget.

A noter l'ajout de la colonne « VOTE 2016 » dans l'ensemble des tableaux ci-après. Elle représente l'évolution du budget de la Ville suite aux décisions modificatives adoptées pendant l'année. En 2016, les écarts entre le BP 2016 et le VOTE 2016 sont importants, du fait de la prise en compte des transferts de compétences « Voirie / éclairage public », « Promotion du tourisme » et « Réseau de chaleur » à Grand Poitiers.

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN NET	CA 2015	BP 2016	VOTE 2016	CA 2016	Variation de CA à CA
FISCALITE	78 363 812	63 295 024	57 915 736	57 269 657	-26,9%
DOTATIONS RECUES	32 443 982	31 665 786	31 665 786	31 294 898	-3,5%
EXCEDENT REPORTE	1 152 750	1 374 068	2 052 130	2 052 130	78,0%
AUTRES PRODUITS	1 036 554	-588 452	-1 206 474	11 695 252	NS
PRODUITS RECUS	112 997 098	95 746 426	90 427 178	102 311 938	-9,5%
RESSOURCES HUMAINES EN NET*	60 519 600	45 862 213	43 518 463	42 753 381	-29,4%
SUBVENTIONS VERSEES	24 890 083	25 508 066	25 312 536	25 147 907	1,0%
CHARGES GENERALES EN NET*	9 427 536	11 026 225	9 866 445	8 137 062	-13,7%
FRAIS FINANCIERS	2 848 697	4 684 600	4 488 048	2 331 380	-18,2%
DEPENSES COURANTES	97 685 916	87 081 104	83 185 491	78 369 730	-19,8%
EPARGNE BRUTE	15 311 182	8 665 322	7 241 688	23 942 208	56,4%

* Ce chiffre tient compte des reversements de Grand Poitiers

2.1.1 Les produits reçus (102,3 M€)

En raison des changements de périmètre entre les deux exercices budgétaires 2015 et 2016, les produits reçus en net diminuent de façon apparente de 14,4 % (-11,6 M€).

A périmètre constant (correction de l'attribution de compensation, de la dotation de solidarité communautaire et de la taxe de séjour), les produits reçus augmentent de 9,4 % (+8,6 M€).

Les principaux postes de recettes évoluent de la façon suivante :

2.1.1.1 Fiscalité (57,3 M€)

Recettes fiscales	CA 2015	BP2016	VOTE 2016	CA 2016	Variation CA 2015-2016	
					En valeur	En %
Impôts locaux - Contributions directes	58 644 537	59 324 142	59 324 142	58 231 847	-412 690	-0,7%
Reversements de fiscalité	14 916 354	4 918 612	-	-	-14 916 354	-100,0%
Autres taxes	5 318 733	4 343 500	4 343 500	4 789 054	-529 679	-10,0%
Totaux recettes fiscales	78 879 624	68 586 254	63 667 642	63 020 901	-15 858 723	-20,1%
Attribution de compensation		5 191 230	5 635 906	5 635 906	5 635 906	
Reversement de la taxe de séjour	351 522	-	-	-	-351 522	-100,0%
Dégrèvement sur taxe d'habitation sur logements vacants	164 290	100 000	115 780	115 338	-48 952	-29,8%
Autres			220		0	
Evolution net de la fiscalité reçue	78 363 812	63 295 024	57 915 736	57 269 657	-21 094 155	-26,9%

Les recettes fiscales nettes perçues (57,3 M€) des habitants, des propriétaires et des autres utilisateurs du domaine public représentent 57,1 % des produits net reçus et constituent la première ressource de la collectivité.

2.1.1.1.1 Les impôts locaux et contributions directes (58,2 M€)

Les impôts locaux recouvrent la taxe d'habitation (dont la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis 2011), le foncier bâti et le foncier non bâti.

L'évolution des impôts locaux payés par les contribuables dépend de 3 paramètres :

- l'évolution des taux votés par le Conseil municipal
- l'évolution des bases votée par le Parlement
- l'évolution de la richesse (nouveaux contribuables et hausse de la valeur locative).

L'année 2016 est marquée par la **stabilité des taux des impôts « ménages » pour la sixième année consécutive** et par une revalorisation forfaitaire des bases de 1,0 % suite à Loi de finances 2016. En ce qui concerne l'évolution de la richesse, il était prévu une augmentation des bases taxables 1,1 %.

En 2010 la Ville de Poitiers a décidé d'instaurer la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV). Ce choix permet de faire contribuer les propriétaires de logements vacants depuis plus de 2 ans pour la taxe d'habitation, afin de les inciter à louer leur logement. Cette taxe a rapporté en net 346 193 € en 2016 (recette de 461 501 € et dégrèvement de 115 308 €).

La politique d'abattements sur la Taxe d'Habitation pour favoriser les ménages les plus modestes a été maintenue. En 2016, ces abattements ont représenté 5,3 M€, soit 9 % du produit total de la fiscalité. Ils correspondent à un gain de quatre points d'impôts pour les contribuables.

Pour rappel, les abattements en vigueur sont les suivants :

- abattement général à la base de 15 % (maximum légal)
- abattement pour les deux premières personnes à charge de 15 % (+ 5 % par rapport au minimum légal)
- abattement à partir de la troisième personne à charge 15 %.

Ces abattements s'appliquent sur la valeur locative moyenne de Poitiers, soit 2 666 € en 2016, et viennent diminuer la valeur cadastrale de tous les logements. C'est sur cette valeur cadastrale réduite que s'applique le taux d'imposition.

En 2016, 18,5 % des foyers n'ont pas payé la taxe d'habitation : 8,8 % des foyers ont été exonérés, 9,7 % ont été dégrévés totalement. De plus, 31,8 % des foyers ont bénéficié d'un dégrèvement total ou d'une diminution de la taxe d'habitation. Au final, 50,3 % des foyers bénéficient d'une exonération ou d'une baisse de la taxe d'habitation.

Le produit de cette fiscalité a diminué de 0,7 % par rapport au compte administratif 2015 (- 412 690€).

Cette baisse s'explique pour l'essentiel par l'élargissement des exonérations de foncier bâti applicables aux logements sociaux. En effet, la loi de finances 2016, a procédé à l'élargissement du périmètre de l'abattement de 30 % appliqué aux logements sociaux des quartiers prioritaires. Dorénavant, ce sont 8 800 logements sociaux qui sont concernés par cette exonération. Le manque à gagner net constaté en 2016 s'est élevé à environ 0,8 M€. En contrepartie de cette exonération, qui diminue leurs impôts locaux, les organismes d'Habitations à Loyers Modérés (HLM) ont pris des engagements de réaliser des travaux sur leur parc locatif.

La baisse par rapport à la recette inscrite au BP 2016 s'explique aussi par la surévaluation par les services de l'Etat des bases notifiées de TH. En effet, le manque à gagner lié à la prolongation de l'exonération au bénéfice des personnes veuves pour un montant proche de 0,4 M€, n'a été notifié que bien après le vote du BP 2016.

2.1.1.1.2 Autres recettes fiscales (4,8 M€)

Autres recettes fiscales	CA 2015	BP 2016	CA 2016	Variation CA 2015 - CA 2016		Variation CA 2016 - BP 2016	
				En valeur	En %	En valeur	En %
RECETTES							
Taxe afférente aux droits de mutation	2 732 695	2 200 000	2 525 496	-207 200	-9,4%	325 496	14,8%
Taxe sur l'électricité	1 681 797	1 700 000	1 695 191	13 394	0,8%	-4 809	-0,3%
Taxes sur la publicité	418 916	428 500	457 070	38 154	8,9%	28 570	6,7%
Taxe de séjour	350 375	0	0	-350 375		0	
Impôt sur les spectacles	118	0	118	0		118	
Taxes sur les pylônes	41 398	15 000	24 794	-16 604	-110,7%	9 794	65,3%
Autres impôts locaux	93 434	0	75 182	-18 252		75 182	
Autres taxes	0	0	11 204	11 204		11 204	
TOTAL RECETTES	5 318 733	4 343 500	4 789 054	-529 679	-12,2%	445 554	10,3%
DEPENSES							
Reversement taxe de séjour	351 522	0	0			0	
TOTAL DEPENSES	351 522	0	0	-351 522		0	
TOTAL	4 967 211	4 343 500	4 789 054	-178 157	-4,1%	445 554	10,3%

Ces autres recettes fiscales diminuent en net de 178 157 € par rapport au CA 2015, mais sont supérieures à la prévision du BP 2016 de 445 554 €. La taxe de séjour étant débudgétisée en 2016, aucune recette n'apparaît dans les comptes. Suite à une modification de la réglementation, les services de l'Etat ont demandé à ce que les recettes et les dépenses de cette taxe n'apparaissent plus dans les mouvements comptables de la collectivité, dès 2016.

Les recettes liées aux « **Droits de mutation** » sont en baisse par rapport à 2015 (- 207 200 €), mais elles sont supérieures à la prévision du BP 2016 (+ 325 496 €).

La « **Taxe locale sur la consommation finale d'électricité** » (1 695 191 €) évolue de 13 394 € (+ 0,8%). Le produit est proche de la prévision budgétaire La délibération 2015-0279 du 6 octobre 2015 a maintenu le coefficient multiplicateur à 8,5 (+ 1,7 %).

La « **Taxe sur la publicité** » (457 070 €) qui comprend les enseignes, les pré-enseignes et les emplacements publicitaires, est en hausse de 38 154 € (+8,9%).

La catégorie « **Autres impôts locaux** » regroupe des rôles supplémentaires de taxe d'habitation et de taxe foncière pour 75 182 €.

2.1.1.1.3 Les reversements de fiscalité (5,6 M€)

Compte tenu des transferts successifs à Grand Poitiers depuis le 1^{er} janvier 2016, la structure du budget de la Ville de Poitiers a considérablement évolué.

Au BP 2015, l'Attribution de Compensation (AC) constituait encore une recette pour le budget de la Ville (10,0 M€) en provenance de Grand Poitiers, à laquelle s'ajoutait une autre recette, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 4,9 M€.

Au BP 2016, afin de compenser la prise en charge des services communs travaillant pour le compte de la Ville de Poitiers, l'AC est devenue une dépense à la charge de la Ville reversée à Grand Poitiers, pour un montant de 15,2 M€. L'AC (en dépense) était d'un montant de 5,2 M€, la DSC (en recette) de 4,9 M€ étant encore présente.

Courant 2016, dans un premier temps, la DSC a été intégrée dans l'AC, dont le montant est par conséquent passé à 0,3 M€.

Puis, des transferts de compétences ont été réalisés au 1^{er} juillet (voirie, promotion du tourisme, réseau de chaleur) pour un montant de 10,7 M€ en année pleine.

La Ville de Poitiers a donc versé à Grand Poitiers une attribution de compensation de 5 635 906 € au titre de l'année 2016, composée schématiquement de la somme de 0,3 M€ résultant de la compensation AC – DSC, additionnée des transferts de compétence 2016 sur une demi-année, soit 5,3 M€. **Il convient de préciser que le montant relatif au transfert des dépenses d'investissement représentant 1 415 658 € a été comptabilisé dans la section de fonctionnement et a diminué d'autant l'épargne brute au compte administratif.**

2.1.1.2 Les dotations reçues (31,3 M€)

Les concours financiers de l'État diminuent de 3,5 % entre le CA 2015 et le CA 2016 (-1 149 084 €). Le montant perçu est également en retrait par rapport aux prévisions du BP 2016, de 370 888 € (taux de réalisation de 98,8 %).

Recettes issues de l'enveloppe normée	CA 2015	BP 2016	VOTE 2016	CA 2016	Variation CA 2015 - CA 2016		Variation CA 2016 - BP 2016	
					En valeur	En %	En valeur	En %
Dotation forfaitaire	18 951 197	16 621 050	16 621 050	16 490 420	-2 460 777	-13,0%	-130 630	-0,8%
Dotation de solidarité urbaine	7 216 320	8 521 568	8 521 568	8 404 720	1 188 400	16,5%	-116 848	-1,4%
Dotation nationale de péréquation	2 714 776	2 714 776	2 714 776	2 577 199	-137 577	-5,1%	-137 577	-5,1%
DGF des permanents syndicaux	26 613	16 944	16 944	36 904	10 291	38,7%	19 960	117,8%
Dotation Globale de Fonctionnement	28 908 906	27 874 338	27 874 338	27 509 243	-1 399 663	-4,8%	-365 095	-1,3%
Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	1 709 263	1 709 623	1 709 623	1 369 720	-339 543	-19,9%	-339 903	-19,9%
Compensation au titre de la taxe professionnelle	276 206	219 486	219 486	234 243	-41 963	-15,2%	14 757	6,7%
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	149 910	109 902	109 902	462 971	313 061	208,8%	353 069	321,3%
Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	5 606	0	0	0	-5 606	-100,0%	0	
Compensations fiscales	2 140 985	2 039 011	2 039 011	2 066 934	-74 051	-3,5%	27 923	1,4%
Fonds National de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales	1 155 705	1 475 115	1 475 115	1 396 972	241 267	20,9%	-78 143	-5,3%
DGD - Hygiène	221 091	271 420	271 420	321 749	100 658	45,5%	50 329	18,5%
DGD - bibliothèque	17 295	0	0	0	-17 295	-100,0%	0	
DGD - P.A.U.S.	0	5 902	5 902	0	0		-5 902	-100,0%
Dotation Globale de Décentralisation	238 386	277 322	277 322	321 749	83 363	35,0%	44 427	16,0%
Totaux	32 443 982	31 665 786	31 665 786	31 294 898	-1 149 084	-3,5%	-370 888	-1,2%

2.1.1.2.1 La « Dotation Globale de Fonctionnement »

La participation des communes à la réduction du déficit public se fait par une diminution de la Dotation Forfaitaire, part principale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Pour Poitiers, elle a diminué de 2 460 777 € en 2016, soit - 13,0 % par rapport au CA 2015.

La Ville de Poitiers bénéficie globalement d'une progression des autres composantes de la DGF (+1 061 114 €) que sont principalement la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Elles ont pour but de corriger les inégalités de situation entre collectivités.

La DSU a augmenté de 1 188 400 € en 2016, soit + 16,5% par rapport au CA 2015.

Le calcul de la DSU se fait à partir de 4 critères, devant refléter à la fois la richesse de la collectivité ainsi que le niveau des charges auxquelles la collectivité doit faire face. Ces critères sont le potentiel financier (45 %), le nombre de personnes bénéficiant des APL (30 %), le nombre de logements sociaux (15 %), et le revenu moyen par habitant (10 %). A partir de ces critères, la Ville de Poitiers était classée aux environs du 220^{ème} rang en 2016. Les collectivités qui se positionnent dans le haut du classement bénéficient d'une augmentation plus forte de la DSU. La progression élevée de la DSU à Poitiers est le fait d'une meilleure prise en compte de la réalité économique, sociale et budgétaire de la collectivité.

A l'inverse, la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est en baisse de 137 577 (- 5,1 %) par rapport au CA 2015. La DNP vise à corriger les insuffisances de potentiel financier entre les communes.

Les deux dotations de péréquation (DSU, DNP) progressent en définitive de 10,3 % (+ 1 024 210 €) entre le CA 2015 et le CA 2016, compensant, à raison de 42 %, la baisse de la dotation forfaitaire (- 2 460 777 €). Le Fonds National de Péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) (+ 241 267 €), autre instrument de péréquation, permet également d'atténuer cette diminution.

2.1.1.2.2 Les « Compensations fiscales »

Les « compensations fiscales » (hors FPIC), qui remboursent en partie à la collectivité les dégrèvements des taxes d'habitation, professionnelle et foncières décidés par l'Etat, sont en diminution de 3,5 % par rapport au CA 2015 (-74 051 €).

Les compensations fiscales, au titre des exonérations de la taxe d'habitation, diminuent de 19,9 % (-339 543 €), et de 15,2 % (- 41 963 €) pour les exonérations liées à la taxe professionnelle. A l'inverse, la compensation fiscale, au titre des exonérations de taxes foncières décidées par l'Etat, est en augmentation de 208,8 % par rapport au CA 2015 (+ 313 061 €), mais ne compense pas les baisses précitées.

Cette diminution s'explique par le fait que ces compensations sont des variables d'ajustement de l'évolution de la DGF au niveau national, qui participent à la croissance des dotations de péréquation.

2.1.1.2.3 Le « Fonds national de Péréquation des recettes Intercommunales et Communes (FPIC) »

Le « **Fonds national de Péréquation des recettes Intercommunales et Communes (FPIC)** » (1 396 972 €), instauré en 2012, a pour objet de réduire les écarts de richesse entre les collectivités. Son originalité est de mettre en place un système de péréquation dit horizontale, consistant à prélever certaines collectivités pour reverser à d'autres, sans passer par le budget de l'Etat.

- **Le prélèvement :** Sont contributeurs les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé (PFIA) par habitant est supérieur à 90 % du PFIA moyen par habitant. Le montant de la contribution d'une collectivité prélevée est fonction du classement selon un indice synthétique composé du potentiel financier et du revenu par habitant.
- **Le reversement :** Sont bénéficiaires du fonds la première moitié des ensembles intercommunaux et communes isolées classées en fonction décroissante d'un indice synthétique de ressources et de charges. Cet indice est constitué à 60 % par le revenu moyen par habitant, de l'effort fiscal pour 20 %, et du PFIA pour 20 %. Il est prévu que 60 % des ensembles intercommunaux, classés en fonction décroissante de l'indice synthétique, bénéficient du reversement. Le montant de l'attribution d'un territoire intercommunal bénéficiaire est fonction de la valeur de son indice synthétique.

2.1.1.2.4 La « Dotation Générale de Décentralisation (DGD) »

La « Dotation Générale de Décentralisation (DGD) », pour sa part hygiène, augmente de façon apparente de 50 329 €. En pratique, la dotation versée en 2016 comporte un rattrapage de ce montant pour atteindre 271 420 € ces deux dernières années.

Globalement, la baisse de la DGF de 2 460 777 € est compensée partiellement par les augmentations du FPIC et de la DSU, pour un solde de - 1 149 084 €.

2.1.1.3 Excédent antérieur reporté (2,1 M€)

C'est le montant du résultat anticipé 2015, qui équilibre le fonctionnement. Initialement de 1 374 068 € lors de l'adoption du Budget Primitif 2016, il a été porté à 2 052 130 €, après l'intégration du résultat de fonctionnement du budget Parkings (678 062 €).

2.1.1.4 Les autres produits (11,7 M€)

« Les autres produits » regroupent toutes les recettes et dépenses réelles qui ne sont pas comptabilisées dans les postes « Produits reçus » ou « Dépenses courantes ». Ils comprennent :

- **Les autres recettes exceptionnelles s'élèvent à 13 131 407 €.** Elles regroupent deux types de recettes.
 - Celles qui sont comptablement exceptionnelles pour 13 038 759 €, principalement :
 - les cessions des biens (12 669 853 €) dont les parts sociales de SIPEA (12 527 115 €), des terrains (94 600 €), des véhicules et divers matériels (40 837 €), ainsi que les biens issues du legs Pironneau (7 301 €). La recette prévisionnelle était inscrite en investissement pour un montant de 974 000 € (en section d'investissement).
 - des remboursements d'assurances, d'organismes divers, des résultats de procédures en justice, des corrections de rattachements de dépenses, etc. (368 906 €)
 - Celles qui sont exceptionnelles par leur nature pour 92 648 €, notamment le produit de la vente de bois de Saint Pierre suite à tempête de juillet 2013 (46 680 €), la convention de mise à disposition de la Caisse des Ecoles, de locaux et de personnel (25 085 €), une subvention du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (10 000 €).
- **Les autres dépenses exceptionnelles sont de 1 436 156 €.** Elles regroupent également deux types de dépenses :
 - Celles qui sont comptablement exceptionnelles pour 802 996 € : le mouvement le plus important est le transfert du résultat de fonctionnement du budget annexe Parkings de la ville au budget Principal de Grand Poitiers, au 1^{er} juillet de l'année. Cette dépense non prévue au BP 2016 (678 062 €), a fait l'objet d'une DM le 26 septembre. Les autres dépenses concernent, principalement, des opérations de régularisation comptable (58 316 €), l'annulation de titres sur exercices antérieurs (39 872 €), l'attribution d'aides exceptionnelles au personnel (11 711 €) et à des personnes privées (2 783 K€), la participation exceptionnelle versée au budget « Cimetières » (4 700 €), etc.
 - Celles qui sont exceptionnelles par leur nature pour 633 159 € : principalement le rappel de demi-traitement de salaire 2014 et 2015 dans le

cadre de la gestion des congés maladie (160 000 €), la couverture d'admissions en non-valeur (126 233 €), la réfection de la Maison des Editions, sise rue Paul Verlaine (77 351 €), la journée des associations (77 096 €), les frais de contentieux relatifs au restaurant administratif (31 481 €), etc.

2.1.2 Les dépenses courantes en net (78,4 M€)

La comparaison de CA à CA est rendue difficile du fait des changements importants de périmètre entre les deux exercices :

- Le transfert des services communs à Grand Poitiers au 1^{er} janvier 2016 qui entraîne une baisse des dépenses des ressources humaines de 15,2 M€.
- Le transfert des compétences « Voirie / éclairage public », « Promotion du tourisme » et « réseau de chaleur » à Grand Poitiers à partir du 1^{er} juillet 2016, évalué à 7,9 M€.

Une économie de 8,7 M€ est réalisée par rapport au BP 2016 (taux de réalisation : 90,0 %). Toutefois, il convient de rapporter le réalisé 2016 au voté 2016, celui-ci ayant évolué fortement de la gestion déléguée des compétences « Voirie / éclairage public » et « promotion du tourisme » depuis le 1^{er} juillet 2016. La Ville continue à effectuer les dépenses, qui sont ensuite remboursées par Grand Poitiers Communauté d'agglomération. Ainsi, une nouvelle recette de 3,4 M€ a été inscrite lors de la décision modificative du 26 septembre 2016. De ce fait, le taux de réalisation est de 94,2 %.

Les charges courantes comprennent les ressources humaines, les subventions, le fonctionnement courant et les frais financiers. Les montants présentés résultent de la contraction entre les dépenses de ce poste et les recettes y afférentes.

Charges courantes nettes	CA 2015	BP 2016	VOTE 2016	CA 2016	Variation		Variation	
					CA 2015 - CA 2016	CA 2016 - BP 2016	CA 2015 - CA 2016	CA 2016 - BP 2016
					En valeur	En %	En valeur	En %
Ressources humaines en net	60 519 600	45 862 213	43 518 463	42 753 381	- 17 766 218	-29,4%	- 3 108 832	-6,8%
Subventions	24 890 083	25 508 066	25 312 536	25 147 907	257 823	1,0%	- 360 159	-1,4%
Fonctionnement courant en net	9 427 536	11 026 225	9 866 445	8 137 062	- 1 290 474	-13,7%	- 2 889 163	-26,2%
Frais financiers	2 848 697	4 684 600	4 488 048	2 331 380	- 517 317	-18,2%	- 2 353 220	-50,2%
Totaux	97 685 916	87 081 104	83 185 491	78 369 730	-19 316 186	-22,2%	- 8 711 374	-10,0%

Les dépenses de ressources humaines représentent 54,5 % des dépenses courantes, les subventions, 32,1 %, le fonctionnement courant net, 10,4 % et les frais financiers, 3,0%.

2.1.2.1 Les ressources humaines (42,8 M€)

Pour 2016, les dépenses de ressources humaines en net sont de 42,8 M€. C'est le premier poste de dépenses de la collectivité.

Les dépenses nettes sont calculées en tenant compte des reversements de salaires des personnels mis à disposition (Grand Poitiers, associations...) et des charges y afférentes.

Dépenses de personnel	CA 2015		BP 2016		VOTE 2016		CA 2016		Variation CA 2015 - CA 2016		Taux de consommation CA 2016 - BP 2016	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Personnel	71 558 139	11 069 772	51 212 155	5 518 924	51 107 503	7 732 278	50 601 377	7 859 912	-20 956 762	-3 209 860	98,8%	142,4%
Fonctionnement courant	1 197 240	275 253	1 090 100		1 068 741		850 646	31 900	- 346 594	- 243 353	78,0%	
Frais des élus	710 530		777 762		777 762		726 990		16 461	-	93,5%	
Subventions	294 518	1 895 802	12 500	1 711 380	12 500	1 715 766	12 500	1 546 320	- 282 018	- 349 482	100,0%	90,4%
Totaux	73 760 427	13 240 827	53 092 517	7 230 304	52 966 506	9 448 044	52 191 513	9 438 132	-21 568 914	-3 802 695	98,3%	130,5%

Les ressources humaines comprennent la masse salariale proprement dite, c'est-à-dire les rémunérations chargées et les autres dépenses et recettes de personnel (remboursements, subventions, etc.) ainsi que le fonctionnement courant des ressources humaines et les frais des élus. Du fait des transferts sus évoqués, les dépenses nettes diminuent de 17,5 M€. Le budget consacré par la Ville aux ressources humaines diminue donc de près de 29 %.

- la **masse salariale brute**, comprenant à la fois, les rémunérations chargées, les flux avec le budget Parkings et les aides sociales au personnel, s'élève à 50,6 M€. Le taux de réalisation de ces dépenses est de 98,8%. Elle prend en compte :

50,6 M€

- les évolutions du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), des cotisations à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) et à l'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (IRCANTEC), l'évolution du SMIC, l'accord « parcours professionnels, carrières et rémunérations »
- le personnel mis à la disposition des associations loi 1901 diminue de 9,1%. Il a été mis fin aux mises à disposition du Comité d'action sociale (COMAS) de façon temporaire. De plus, plusieurs mises à disposition se sont achevées en 2016 principalement à l'Espace Mendès France.
- le remboursement des charges de personnel au budget Parkings dans le cadre de la convention du pôle multimodal augmente de 2,0 % (+1 614 K€)
- le montant des tickets-restaurant augmente de 1,3 % (+ 4 460 €) à 352 570 €
- les dépenses de médecine du travail baissent de 34,4% (- 16 627 €) à 31 757 €, en raison des transferts des services communs à Grand Poitiers
- le versement au Fonds National de Compensation du supplément familial de traitement diminue de 47,2 % (- 23 628 €) à 26 372€. En pratique, l'année 2015 prenait en compte des rattrapages antérieurs.

- Les **recettes liées à la masse salariale** (hors subventions et services communs) (7,9 M€) sont composées des éléments suivants :

7,9 M€

- Le remboursement par Grand Poitiers des dépenses de ressources humaines dans le cadre de la convention de gestion des compétences « Voirie / éclairage public » et « Promotion du tourisme ». A noter que cette recette n'était pas prévue dans le BP 2017 et a fait l'objet de la DM du 26 septembre 2016 (2 100 537 €).

- Depuis que la réglementation comptable concernant le personnel mis à disposition a été mise en application, le personnel mis à disposition des associations doit être remboursé pour afficher clairement dans les comptes de ces dernières le poids de cette charge. Cette recette représente 1 646 729 € en 2016 et diminue de 9,1 % par rapport au CA 2015. Ce personnel, qui n'est plus mis à la disposition des associations, réintègre la collectivité (sauf départ définitif).
- La participation des agents aux tickets restaurant, aux tickets Chèque Emploi Service Universel (CESU), aux mutuelles et à la prévoyance et aux chèques vacances (**196 396 €**) en hausse de 14 846 € par rapport à 2015 (+ 8,2 %).
- Dans le cadre de mises à disposition de personnel, la Ville a reçu des remboursements de frais de personnel (2 257 497 €)

▪ Grand Poitiers	1 542 556 €
▪ CCAS	264 544 €
▪ Caisse des Ecoles	206 449 €
▪ Pôle multimodal	146 737 €
▪ Budgets annexes de la Ville	59 740 €
▪ Ecole Européenne Supérieure de l'Image	27 460 €
▪ La Poste	10 011 €
- Le remboursement des indemnités journalières dans le cadre de congés maladie des agents non titulaires et assimilés (**150 853 €**) en diminution de 38 468 € par rapport à 2015.
- La répartition des services communs pour 2016 entre Grand Poitiers et la Ville de Poitiers a fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal en date du 5 décembre 2016, actant une clé d'activité de 55,63 % pour les budgets de la Ville et 44,37 % pour 2016. Après calcul, la part du budget Principal de la Ville est de 13,1 M€ sur 21,1 M€. Ce montant de 13,1 M€ est à comparer au montant de l'AC versée découlant du transfert des services communs, soit 15,2 M€. La Ville a perçu de Grand Poitiers, la somme de 1,5 € en 2016 et la somme complémentaire de 0,6 M€ sera régularisée en 2017.
- La collectivité a également perçu des subventions qui viennent directement en contrepartie de dépenses de masse salariale pour un montant de 1 546 320 €, dont les plus importantes sont détaillées ci-dessous : **1,5 M€**
 - Le fonds de soutien aux communes pour les rythmes scolaires (90 € par enfant) pour 550 110 €
 - Participation de la Caisse d'Allocations Familiales par le versement de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) aux accueils périscolaires (399 627 €).

- Participation de l'Etat au fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional (316 619 €), au financement des contrats d'avenir (119 747 €), du dépôt légal dans les bibliothèques (50 700 €), de la délivrance des titres sécurisés (20 120 €), du recensement de la population (19 105 €)
- Participation de la Région au financement des contrats d'apprentissage (14 133 €), au fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional (21 500 €)
- Participation de la commune de Châtelleraut pour des interventions dans la maison d'arrêt (11 675 € pour deux années).

Ces recettes de subventions ont diminué de 389 482 € par rapport à 2015 (-18,4 %). La Ville avait bénéficié en 2015 d'une régularisation de subventions pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional (+ 102 000 €).

- le **fonctionnement courant du personnel en net** : Ce poste regroupe toutes les dépenses courantes effectuées par les services en lien direct avec la gestion du personnel : les frais de formation, la communication interne (journal interne, affiches de sensibilisation...), les frais de déplacement du personnel, les frais d'annonces pour les recrutements, les audits organisationnels, l'assurance du personnel. Jusqu'au 31 décembre 2015, les dépenses étaient centralisées dans les comptes de la Ville, qui bénéficiait ensuite d'un remboursement de Grand Poitiers et de tous les budgets annexes. A partir du 1^{er} janvier 2016, avec le transfert des services communs à Grand Poitiers, l'EPCI prend en charge les achats directs et la Ville de Poitiers remboursent une quote-part. La Ville conserve certaines dépenses directes (assurances, frais de déplacement, formations spécifiques, etc.) qui se sont élevées 280 304 €. Le montant remboursé à Grand Poitiers est de 570 342 €. A noter que le CCAS a remboursé des frais 2015 à la Ville (29 654 €). A périmètre constant (c'est-à-dire hors CCAS), la dépense nette diminue de 73 588 € par rapport à 2015, soit - 8,0%.

Cette baisse résulte principalement de la clôture comptable anticipée de l'exercice 2016 de Grand Poitiers.

0,9 M€

2.1.2.2 Les subventions de fonctionnement versées (25,1 M€)

Ce deuxième poste du budget de fonctionnement (25,1 M€) représente 32,1 % des dépenses courantes net. Ce poste est réalisé à hauteur de 98,6 %.

Subventions versées	CA 2014	BP 2016	VOTE 2016	CA 2016	Variation		Variation	
					CA 2015 - CA 2016		CA 2016 - BP 2016	
					En valeur	En %	En valeur	En %
Subventions versées	13 970 044	14 197 592	14 020 611	13 958 156,59	-11 887	-0,1%	-239 435	-1,7%
Subvention CCAS	8 304 067	8 387 108	8 387 108	8 387 108,00	83 041	1,0%	0	0,0%
Personnel mis à disposition	1 679 186	1 710 229	1 707 329	1 646 729,00	-32 457	-1,9%	-63 500	-3,7%
Contrat Enfance Jeunesse (solde)	217 334	482 799	479 299	439 223,28	221 890	102,1%	-43 576	-9,0%
Autres	719 453	730 338	730 338	716 689,81	-2 763	-0,4%	-13 648	-1,9%
Totaux	24 890 083	25 508 066	25 324 685	25 147 907	257 823	1,0%	-360 159	-1,4%

Il est proposé de neutraliser les remboursements de « **Personnel mis à disposition** » dans les associations pour faciliter la compréhension des évolutions (C'est une écriture neutre de 1,6 M€ car les associations remboursent cette dépense de personnel).

Subventions par domaine d'intervention hors mise à disposition du personnel	CA 2015	BP 2016	VOTE 2016	CA 2016	Variation		Variation	
					CA 2015 - CA 2016		CA 2016 - BP 2016	
					En valeur	En %	En valeur	En %
Cohésion sociale et citoyenneté	9 041 108	9 064 366	9 058 664	9 035 766	-5 342	-0,1%	-28 600	-0,3%
Vie culturelle	5 672 637	5 698 191	5 683 689	5 683 168	10 530	0,2%	-15 023	-0,3%
Vie des quartiers et citoyenneté	4 638 234	5 161 379	5 156 096	5 173 854	535 620	11,5%	12 475	0,2%
Education	1 546 042	1 521 696	1 547 188	1 479 806	-66 237	-4,3%	-41 890	-2,8%
Vie sportive	1 406 133	1 425 297	1 425 297	1 427 720	21 587	1,5%	2 423	0,2%
Développement urbain	800 109	809 887	617 252	593 693	-206 416	-25,8%	-216 194	-26,7%
Cadre de vie	94 433	99 596	99 596	94 972	538	0,6%	-4 624	-4,6%
Environnement de travail	12 200	17 425	17 425	12 200	0	0,0%	-5 225	-30,0%
Totaux	23 210 897	23 797 837	23 605 207	23 501 178	290 281	1,3%	-296 659	-1,2%

Le montant total des subventions versées augmente de 290 081 €, soit + 1,3 % par rapport au CA 2015.

Les différents domaines ont évolué de CA à CA comme suit :

Le domaine « **Cohésion sociale** » (- 5 342 €) intègre une évolution de la subvention d'équilibre versée au Centre Communal d'Action Sociale (+1,0%) pour un montant de 8 387 108 €, soit une augmentation de 83 041 €. Cette très légère baisse est due à la diminution de 95 481 € (- 5,2%) de la subvention perçue au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

Le domaine d'intervention « **Vie Culturelle** » (+ 10 530 €) augmente de 0,2 %. Cette évolution est conforme aux engagements pris dans le cadre du pacte culturel signé avec l'Etat, visant à maintenir le niveau d'intervention dans ce domaine.

Le domaine « **Vie des quartiers et citoyenneté** » (+ 535 620 €) augmente de 11,5 %. Cette augmentation tient à la fin du contrat avec la Maison des Jeunes et de la Culture Aliénor d'Aquitaine qui a entraîné une économie de près de 400 000 € en 2015. En outre, la subvention perçue la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Contrat Enfance Jeunesse diminue de 98 008 €.

Le domaine « **Education** » (- 66 237 €) diminue de façon apparente de 4,3 %. Il comprend les subventions versées aux écoles, à l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI) et à l'Ecole Supérieure de Commerce et de Management (ESCEM). La contribution à l'Ecole Européenne supérieure de l'Image reste identique à 2015 (851 K€). En réalité, ce domaine en brut reste stable. La diminution découle de l'affectation à ce domaine d'une partie de subvention supplémentaire de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Contrat Enfance Jeunesse (62 600 €).

Le domaine « **Vie Sportive** » (+ 21 587 €) augmente de 1,5 %. Cette évolution prend en compte l'augmentation de la subvention versée au Stade Poitevin Volley Beach suite à son accession à la ligue A.

Le domaine « **Développement urbain** » (- 206 416 €) baisse de 25,8 %. Cette évolution résulte principalement du transfert de la compétence « Promotion du tourisme » à Grand Poitiers. Dans ce contexte, la subvention versée à l'Office de Tourisme Poitiers a été diminuée de 193 335 €, montant neutralisé dans le cadre du calcul de l'AC.

Le domaine « **Cadre de Vie** » (+ 538 €) évolue de + 0,6 %. Il comprend des subventions à des organismes à vocation environnementale (Syndicat d'aménagement Clain aval, etc.) et des soutiens apportés aux associations gérant des jardins familiaux.

Le poste « **Environnement de travail** » identique à 2016 (12 200 €).

2.1.2.3 Le fonctionnement courant en net (8,1 M€)

De façon apparente, les dépenses de fonctionnement courant sont en diminution de 13,7 % par rapport à 2015 (- 1 290 474 €). Toutefois, à périmètre constant, il convient de retirer en 2016 la nouvelle recette de remboursement de Grand Poitiers découlant de l'application des conventions de gestion « Voirie / éclairage public » et « Promotion du tourisme », qui est de 1 243 608 €. Le fonctionnement courant diminue donc de 46 866 €, soit - 0,5% à périmètre équivalent.

Fonctionnement courant	CA 2015		BP 2016		VOTE 2016		CA 2016		Variation CA 2015 - CA 2016		Variation CA 2016 - BP 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Achats	6 296 501		6 426 446		6 594 295		6 466 673		2,7%		0,6%	
Services extérieurs	4 923 276	2 742 307	5 355 897	3 102 952	5 322 185	4 549 571	4 927 491	4 058 671	0,1%	48,0%	-8,0%	30,8%
Fluides	4 000 994		4 388 696		4 550 945		4 017 987		0,4%		-8,4%	
Autres services extérieurs	3 049 633		3 084 102		3 119 830		2 758 992		-9,5%		-10,5%	
Divers autres	1 697		42 762		65 114		63 812		3660,2%		49,2%	
Budgets annexes	446 692		403 938		403 938		403 936		-9,6%		0,0%	
Variation de stocks	413 526	257 955	442 590	442 590	442 590	442 590	0	0	-100,0%	-100,0%	-100,0%	-100,0%
Impôts et taxes	332 805		382 548		372 651		347 019		4,3%		-9,3%	
Produits des services		6 724 420		6 922 924		6 867 214		6 562 568		-2,4%		-5,2%
Subventions reçues		312 905		182 288		241 078		227 609		-27,3%		24,9%
Dépenses imprévues			1 150 000		1 095 350						-100,0%	
TOTAL BRUT	19 465 124	10 037 588	21 676 979	10 650 754	21 966 898	12 100 453	18 985 910	10 848 848	-2,5%	8,1%	-12,4%	1,9%
TOTAL NET	9 427 536		11 026 225		9 866 445		8 137 062		-13,7%		-26,2%	

2.1.2.3.1 Les dépenses

2.1.2.3.1.1 Les achats

Le montant des **achats** a augmenté de 2,7 % (+ 170 172 €) par rapport à 2015. Ce poste comprend les achats de fournitures (petit

matériel, fournitures de voiries, vêtements de travail, fournitures administratives et scolaires, etc.), l'alimentation dans les restaurants scolaires et administratifs et dans des établissements du CCAS, et des études.

Achats					Variation		Variation	
	CA 2015	BP 2016	VOTE 2016	CA 2016	CA 2015 - CA 2016		CA 2016 - BP 2016	
					En valeur		En %	
Achats stockés	2 607 981	2 525 951	2 634 746	2 580 232	-27 749	-1,1%	54 281	2,1%
Alimentation	1 880 569	2 114 256	2 101 206	2 098 773	218 204	11,6%	-15 483	-0,7%
Fournitures	1 603 069	1 582 839	1 653 349	1 584 598	-18 472	-1,2%	1 759	0,1%
Achats d'études et de prestations de service	204 882	203 400	204 993	203 070	-1 812	-0,9%	-330	-0,2%
Total	6 296 501	6 426 446	6 594 295	6 466 673	170 172	2,7%	40 227	0,6%

Cette hausse tient principalement aux dépenses d'alimentation (+ 218 204 €), même si l'enveloppe du BP a été respectée. L'évolution tient en très grande partie à l'ouverture progressive de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) Le Tillier. Des recettes supplémentaires viennent atténuer ces augmentations.

Les autres achats sont en diminution de 48 032 €.

Malgré l'augmentation de ce poste de CA à CA, les efforts d'organisation et d'amélioration des achats ont permis de faire une économie de 40 227 € par rapport au BP 2016.

2.1.2.3.1.2 Les services extérieurs

Globalement, les services extérieurs restent stables par rapport au CA 2015 (+ 4 215 €, soit +0,1%). L'augmentation du poste « Contrats de prestation de service » est compensée par la baisse du poste « Maintenance ».

Services extérieurs	CA 2015	BP 2016	VOTE 2016	CA 2016	Variation CA 2015 - CA 2016		Variation CA 2016 - BP 2016	
					En valeur	En %	En valeur	En %
Maintenance	1 445 085	1 467 918	1 500 474	1 342 275	-102 810	-7,1%	-125 643	-8,6%
Entretien et réparations sur biens immobiliers	1 199 872	1 437 011	1 276 049	1 243 258	43 386	3,6%	-193 753	-13,5%
Locations	949 653	903 042	935 867	903 070	-46 583	-4,9%	28	0,0%
Contrats de prestation de service	444 000	583 028	647 372	564 696	120 696	27,2%	-18 332	-3,1%
Primes assurances	283 795	307 733	288 853	276 280	-7 515	-2,6%	-31 453	-10,2%
Entretien et réparations sur biens mobiliers	230 379	240 933	252 371	230 288	-91	0,0%	-10 645	-4,4%
Charges locatives et de copropriété	195 074	181 050	189 343	168 162	-26 911	-13,8%	-12 888	-7,1%
Documentation générale et technique	130 730	134 080	137 234	133 424	2 694	2,1%	-656	-0,5%
Divers	44 688	49 215	45 929	36 186	-8 502	-19,0%	-13 029	-26,5%
Etudes et recherches	0	51 887	48 694	29 852	29 852		-22 035	-42,5%
Totaux	4 923 276	5 355 897	5 322 185	4 927 491	4 215	0,1%	-428 406	-8,0%

Les « Charges locatives » et les « Locations » diminuent respectivement de 4,9 % (- 46 583 €) et, de 13,8 % (-26 911 €) du fait de la politique d'acquisition de biens loués jusqu'à présent (Puygarreau) et de la fin de l'acquittement d'un surloyer à Toumaï (surloyer pour régler les travaux initiaux d'aménagement).

Sur ce poste des « Services extérieurs », la gestion 2016 a permis de dégager une économie de 428 406 €.

2.1.2.3.1.3 Les fluides

Les dépenses liées aux « Fluides » augmentent faiblement de 0,4 % (+ 16 992 €) par rapport à 2015. L'économie générée

Fluides	CA 2015	BP 2016	BP 2016	VOTE 2016	Variation CA 2015 - CA 2016		Variation CA 2016 - BP 2016	
					En valeur	En %	En valeur	En %
Energie - Electricité	2 108 321	1 956 386	2 419 597	2 414 726	306 405	14,5%	458 340	23,4%
Energie - gaz	690 153	951 419	588 993	389 441	-300 712	-43,6%	-561 978	-59,1%
Combustibles et carburants	607 732	783 850	783 850	596 789	-10 942	-1,8%	-187 061	-23,9%
Eau et assainissement	289 382	288 962	350 426	349 909	60 527	20,9%	60 947	21,1%
Combustibles chauffage	119 296	186 949	186 949	124 892	5 596	4,7%	-62 057	-33,2%
Chauffage urbain	186 111	221 130	221 130	142 229	-43 881	-23,6%	-78 901	-35,7%
Total	4 000 994	4 388 696	4 550 945	4 017 987	16 992	0,4%	-370 709	-8,4%

est de 370 709 € par rapport aux prévisions du BP 2016. Cette diminution est le résultat de plusieurs facteurs : les conditions climatiques assez favorables en 2016, les prix des combustibles et des carburants restés bas tout au long de 2016, la poursuite des travaux d'économie d'énergie (conversion de chauffage et travaux d'isolation).

2.1.2.3.1.4 Les autres services extérieurs

Les « **Autres services extérieurs** » diminuent de 9,5 % (- 290 641 €) par rapport au CA 2015.

Le poste « **Autres services** » diminuent de 11,9 %, soit 256 381 €. Les principales

Autres services extérieurs	CA 2015	BP 2016	VOTE 2016	CA 2016	Variation		Variation	
					CA 2015 - CA 2016	CA 2016 - BP 2016	En valeur	En %
Autres services	2 152 649	2 130 978	2 187 974	1 896 268	-256 381	-11,9%	-234 710	-11,0%
Publications, fêtes et cérémonies	896 984	953 124	931 856	862 724	-34 260	-3,8%	-90 400	-9,5%
Totaux dépenses	3 049 633	3 084 102	3 119 830	2 758 992	-290 641	-9,5%	-325 110	-10,5%

variations concernent le versement d'honoraires (- 97 834 €), la fin de la compensation de la gratuité du Parking Notre Dame le samedi matin (-118 800 €). Les frais de télécommunications augmentent de 6 912 € (+1,2%) compensés par une baisse des frais d'affranchissement de 8 477 € (-2,8%).

Le poste « **Publications, fêtes et cérémonies** » qui prend en compte les frais de communication institutionnelle est en baisse de 3,8 % (- 90 400 €).

Au total, une économie de 325 110 € en brut est réalisée par rapport au BP 2016, soit 10,5 %.

2.1.2.3.1.5 Divers Autres

Ce poste (63 812 €) comprend des annulations de créances irrécouvrables décidées

Divers autres	CA 2015	BP 2016	VOTE 2016	CA 2016	Variation		Variation	
					CA 2015 - CA 2016	CA 2016 - BP 2016	En valeur	En %
Pertes sur créances irrécouvrables	653	36 867	48 367	47 632	46 980	NS	10 765	29,2%
Redevances concessions, brevets, licences	1 044	5 895	16 747	16 180	15 136	NS	10 285	174,5%
Totaux	1 697	42 762	65 114	63 812	62 116	3661,1%	21 050	49,2%

par le Conseil municipal sur demande du comptable public (47 832 €) et des règlements de droits d'auteur et d'image (16 180 €).

2.1.2.3.1.6 Les budgets annexes

La participation visant à équilibrer le budget annexe « Locations immobilières et bases de loisirs » est restée conforme aux prévisions du BP 2016, soit 403 938 €. L'évolution due à l'effet combiné de la baisse des produits encaissés et l'augmentation des dépenses courantes avait entraîné une augmentation de 8,0 % de cette subvention par rapport au BP 2015.

2.1.2.3.1.7 Les variations de stocks

Ce poste constate les variations de biens stockés : fournitures, carburants et pièces détachées des magasins de la collectivité. Les stocks ayant été transférés à Grand Poitiers au 1^{er} janvier 2017, les écritures passées au cours de l'exercice ont été annulées.

2.1.2.3.1.8 Impôts et taxes

Les « Impôts et taxes » augmentent de 4,3 % par rapport au CA 2015 (+ 14 214 €). L'économie est de

Impôts et taxes	CA 2015	BP 2016	VOTE 2016	CA 2016	Variation		Variation	
					CA 2015 - CA 2016	CA 2016 - BP 2016	En valeur	En %
Taxes foncières	99 151	133 470	129 126	114 866	15 715	15,8%	-18 604	-13,9%
Autres	233 654	249 078	243 524	232 153	-1 501	-0,6%	-16 925	-6,8%
Totaux	332 805	382 548	372 651	347 019	14 214	4,3%	-35 529	-9,3%

35 529 € en comparant ce réalisé au BP 2016.

Le montant des « Taxes foncières » versées augmente de 15,8 % (+ 15 715 €), du fait principalement de l'imposition de certains logements devenus vacants à la taxe d'habitation sur les logements vacants (logements de concierges et d'instituteurs) et de l'augmentation des bases locatives. Le poste « Autres » concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (228 072 K€), ainsi que les taxes grevant les véhicules (4 081 €), soit une baisse de 1 501 €.

2.1.2.3.1.9 Les dépenses imprévues

« Les dépenses imprévues » sont autorisées par les textes dans la limite d'un plafond de 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de chaque section. Cette inscription permet de faire face à des dépenses « urgentes » et/ou impondérables. **Sur l'enveloppe prévue au BP 2016, soit 1 150 000 € (1,0 % des dépenses réelles), la somme de 54 650 € a été prélevée lors des décisions modificatives, ce qui concourt à une économie de 1 095 350 €.**

2.1.2.3.2 Les recettes

2.1.2.3.2.1 Les remboursements de frais

Le poste « Remboursements des frais » comprend les recettes découlant de la centralisation des achats sur le budget de la Ville, la mutualisation des charges

Remboursements de frais	CA 2015	BP 2016	VOTE 2016	CA 2016	Variation CA 2014 - CA 2015		Variation CA 2015 - BP 2015	
					En valeur	En %	En valeur	En %
Grand Poitiers	2 366 880	2 703 594	3 982 664	3 490 043	1 123 162	47,5%	786 449	29,1%
CCAS	237 352	264 195	264 195	252 944	15 592	6,6%	-11 251	-4,3%
Budgets annexes Ville et Caisse des écoles	127 060	123 163	128 463	66 577	-60 484	-47,6%	-56 586	-45,9%
Autres redevables	10 120	12 000	12 000	85 344	75 224	743,3%	73 344	611,2%
Totaux	2 741 413	3 102 952	4 387 322	3 894 907	1 153 494	42,1%	791 955	25,5%

courantes des locaux, de l'informatique, de l'affranchissement, de la reprographie, des abonnements, de la documentation générale, etc. Depuis le 1^{er} janvier 2017, ces dépenses sont réalisées sur le budget Principal de Grand Poitiers. Ce poste comprend également cette année les remboursements liés aux conventions de gestion « Voirie / éclairage public » et « Promotion du tourisme » qui s'élèvent à 1 243 608 €.

A périmètre constant, c'est-à-dire hors conventions de gestion, la participation de Grand Poitiers diminue de 5,1 % (- 120 445 €).

Les contributions des budgets annexes de la Ville et la Caisse des Ecoles sont également en diminution de 47,6 % (- 60 484 €). Les remboursements des autres redevables sont à l'inverse en augmentation de 304,5 % (+ 30 815 €), comme le reversement du CCAS de + 6,6 % (+ 15 592 €).

La baisse de la participation de Grand Poitiers et des budgets annexes de la Ville s'explique notamment par le fait que le transfert de certains marchés vers l'intercommunalité a été effectué courant 2016.

2.1.2.3.2.2 Les produits des services

Le poste dit de «Produits des services» est décomposé en deux parties : les produits de l'exploitation des services et les taxes pour utilisation des services publics et du domaine.

Produits	CA 2015	BP 2016	VOTE 2016	CA 2016	Variation		Variation	
					CA 2015 - CA 2016		CA 2016 - BP 2016	
					En valeur	En %	En valeur	En %
Restauration scolaire (avec repas adultes)	1 736 351	1 768 680	1 768 680	1 801 511	65 161	3,8%	32 831	1,9%
Ventes de repas au CCAS, MQ et crèches	686 338	932 000	932 000	834 288	147 950	21,6%	-97 712	-10,5%
Restauration administrative	240 175	270 000	270 000	218 754	-21 421	-8,9%	-51 246	-19,0%
Revenus des immeubles	485 098	485 403	485 403	489 831	4 733	1,0%	4 428	0,9%
Culture	434 976	478 251	478 251	425 181	-9 795	-2,3%	-53 070	-11,1%
Travaux sur voiries communales	522 394	449 520	449 520	442 582	-79 812	-15,3%	-6 938	-1,5%
Crèches et garderies	399 801	418 200	418 200	429 952	30 150	7,5%	11 752	2,8%
Cimetières et pompes funèbres	113 045	120 000	120 000	94 629	-18 416	-16,3%	-25 371	-21,1%
Redevance versée par les concessionnaires	111 420	112 500	56 790	86 704	-24 716	-22,2%	-25 796	-22,9%
Equipements sportifs	35 083	43 650	43 650	57 093	22 010	62,7%	13 443	30,8%
Prestations espaces verts	15 580	20 200	20 200	17 227	1 647	10,6%	-2 973	-14,7%
Centres de loisirs	13 224	13 400	13 400	12 255	-969	-7,3%	-1 145	-8,5%
Autres	116 927	15 700	15 700	7 793	-109 135	-93,3%	-7 907	-50,4%
Totaux	4 910 413	5 127 504	5 071 794	4 917 800	7 388	0,2%	-209 704	-4,1%

Ces produits

augmentent de 189 690 € par rapport au CA 2015. Le taux de réalisation en 2016 de ces recettes est proche de 95 %.

Les produits d'exploitation évoluent de 0,2 % (+ 7 388 €) par rapport au CA 2015. Les recettes de la restauration (scolaire et administrative) représentent 58 % de ces recettes. Elles augmentent de 7,2%. Cette évolution résulte de l'ouverture de l'EHPAD Le Tillier et d'une meilleure fréquentation des restaurants scolaires.

Les recettes des « Travaux sur voiries communales » diminuent de façon apparente de 79 812 €. En pratique, le montant est quasiment identique au CA 2015 reconstitué. En effet, la Ville de Poitiers a perçu au titre de cet exercice des rattrapages de versements de droits de concession de 2013 et 2014 par Gaz de France, de l'ordre de 81 000 €.

Autres produits des services	CA 2015	BP 2016	VOTE 2016	CA 2016	Variation CA 2015 - CA 2016		Variation CA 2016 - BP 2016	
					En valeur		En valeur	
					En valeur	En %	En valeur	En %
Droits de stationnement - Horodateurs	1 004 918	995 000	995 000	889 282	-115 636	-11,5%	-105 718	-10,6%
Droits de place - Marchés	354 852	365 000	365 000	393 008	38 156	10,8%	28 008	7,7%
Droits de place - Terrasses	196 156	180 000	150 000	175 041	-21 115	-10,8%	-4 959	-2,8%
Autres taxes pour utilisation services publics	160 320	186 520	186 520	64 019	-96 301	-60,1%	-122 501	-65,7%
Permission de voiries	47 714	32 500	32 500	101 877	54 163	113,5%	69 377	213,5%
Autres droits de stationnement et de place	37 699	36 400	66 400	21 540	-16 160	-42,9%	-14 860	-40,8%
Totaux	1 801 659	1 795 420	1 795 420	1 644 767	-156 892	-8,7%	-150 653	-8,4%

Les produits des taxes pour l'utilisation du domaine public sont en baisse de 8,7 % par rapport à 2015 (- 156 892 €).

Les recettes des horodateurs (889 282 €), abonnements résidents inclus, sont en diminution de 115 636 € (- 11,5 %). Les recettes des résidents sont conformes à la prévision budgétaire (217 171 €).

Les « Droits de place et de stationnement » (568 049 €), en évolution de + 17 041 € (+ 3,1 %) comprennent essentiellement les droits de place sur les marchés forains et les droits de place sur les terrasses.

Les « Autres taxes pour utilisation des services publics et du domaine », « Permissions de voiries » « Autres droits de stationnement et de place » (187 436 €), diminuent de façon apparente de 58 298 €. Cette baisse résulte de la comptabilisation en 2015 de recettes exceptionnelles relatives à 2014.

2.1.2.4 Les subventions reçues (0,2 M€)

Le poste « Subventions reçues » est la contrepartie des actions culturelles, sociales et éducatives menées par la collectivité. Ce poste s'élève à 227 609 € en diminution par rapport à 2015 (- 85 295 €). L'attribution de subventions par le Département, la Région, l'Etat et l'Union Européenne dépend de l'éligibilité des actions menées par la collectivité et des disponibilités financières de ces partenaires.

Ces subventions reçues ont été accordées par les partenaires suivants : Etat (57 335 €), entreprises privées (41 000 €) Caisse d'Allocations Familiales (36 740 €), Département (30 217 €), Région (29 482 €), Grand Poitiers (26 528 €), CCAS (4 439 €), autres (1 868 €).

Ces soutiens financiers ont principalement aidé la restauration scolaire (18 542 €) et administrative (32 207 €), les Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Beauvoir et de Saint Pierre (39 848€), des projets culturels (35 210 €), Poitiers l'été (35 000 €), la contrepartie de l'utilisation de gymnases communaux pour des collégiens et des lycéens (30 010 €), le parcours d'éducation artistique et culturel à l'école (17 144 €).

2.1.2.5 Les frais financiers (2,3 M€)

Charges financières	CA 2015	BP 2016	VOTE 2016	CA 2016	Variation		Variation	
					CA 2015 - CA 2016		CA 2016 - BP 2016	
					En valeur	En %	En valeur	En %
Charges d'intérêts	2 734 391	4 114 600	3 918 551	2 279 042	-455 349	-11,1%	-1 835 558	-44,6%
Ligne de trésorerie	114 306	570 000	569 497	52 338	-61 968	-10,9%	-517 662	-90,8%
Totaux	2 848 697	4 684 600	4 488 048	2 331 380	-517 317	-11,0%	-2 353 220	-50,2%

La maîtrise de l'évolution de l'encours de la dette, la bonne conjoncture des taux ont permis encore cette année la diminution de la charge financière de 517 317 € par rapport à 2015. Cette diminution tient également aux transferts de compétences au 1^{er} juillet 2016, qui se sont accompagnés d'un transfert de dette. Le montant a été évalué à 196 050 €. A périmètre équivalent, la charge financière diminue de 321 267 €.

2.1.3 L'épargne brute (23,9 M€)

Le compte administratif met en évidence, en incluant l'excédent antérieur reporté, une épargne de 23,9 M€ en prenant en compte la cession des parts sociales SIPEA (12,5 M€). Hors cette recette exceptionnelle, elle s'élève à 11,4 M€.

Elle tient compte de la comptabilisation dans l'attribution de compensation (AC), uniquement comptabilisée en fonctionnement en 2016, des transferts de compétences d'investissement. La part de cette AC d'investissement est de 1,4 M€. Si, comme en 2017, elle avait été imputée en section d'investissement, l'épargne brute au compte administratif 2016 aurait été de 12,8 M€, à comparer au 8,7 M€ prévue au budget primitif 2016.

Cette épargne de 12,8 M€ couvre ainsi le remboursement du capital de la dette qui s'élève à 11,7 M€.

2.2 L'INVESTISSEMENT (38,0 M€ en dépenses et 49,8 M€ en recettes)

SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2015		BP 2016		CA 2016	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Total écritures réelles	42 471 849	41 079 055	66 860 673	58 195 351	35 417 292	30 376 031
Total écritures d'ordre	3 745 054	6 183 570	4 041 920	12 707 242	2 547 410	19 377 398
TOTAL	46 216 903	47 262 625	70 902 593	70 902 593	37 964 702	49 753 430

Le résultat brut d'investissement est positif de 11 789 K€. En prenant en compte le déficit antérieur reporté qui s'élève à 9 085 K€, les restes à réaliser en dépenses et recettes (+ 11 116 K€), le résultat net cumulé d'investissement s'élève à + 13 820 €.

	CA 2015	BP 2016	CA 2016	Variation CA à CA	Taux de consommation du BP 2016
AFFECTATION DU RESULTAT	11 755 822	11 498 598	11 248 267	-4,3%	97,8%
AUTRES RECETTES	4 787 655	4 250 000	3 929 016	-17,9%	92,4%
CESSIONS	0	974 000	0	0,0%	0,0%
RESSOURCES PROPRES	16 543 477	16 722 598	15 177 283	-8,3%	90,8%
INVESTISSEMENT	20 755 289	27 846 575	17 678 534	-14,8%	63,5%
SUBVENTIONS RECUES	2 661 990	4 174 714	2 459 926	-7,6%	58,9%
CONVENTION DE GESTION			2 661 590	NS	NS
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	18 093 298	23 671 860	17 880 198	-1,2%	75,5%
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	11 432 446	12 454 245	11 736 346	2,7%	94,2%
PROGRAMME D'EMPRUNT	9 500 000	18 681 621	10 550 000	11,1%	56,5%
EVOLUTION DE L'ENCOURS	-1 932 446	6 227 376	-1 186 346	-38,6%	-19,1%
RESULTAT REPORTE N-1	0	-9 363 853	0	0,0%	0,0%
AVANCES REMBOURSABLES	2 089 473	1 420 418	-1 152 000	-155,1%	-81,1%
AUTRES RECETTES	2 089 473	-7 943 436	-1 152 000	-155,1%	14,5%
BESOIN DE FINANCEMENT	1 392 794	8 665 322	5 041 261	262,0%	58,2%

La clôture comptable de l'exercice 2016 en investissement :

↺	Le résultat cumulé de l'exercice 2016 en investissement est composé de :	
	• La reprise du résultat de l'exercice 2015	
	• Le solde de l'exercice 2016 en investissement est de	- 9 085 K€
↺	Le solde de l'exercice 2016 en investissement est de	11 789 K€
		2 703 K€
↺	Les reports de l'exercice 2016 sont inclus dans la balance ci-dessus :	
	EN RECETTES :	+ 11 116 K€
	• l'emprunt (contracté non tiré)	+ 13 394 K€
	• la convention de voirie	+ 8 600 K€
	• les subventions à recevoir	+ 2 000 K€
	• les avances remboursables	+ 2 000 K€
	• les cessions	+ 2 000 K€
	EN DEPENSES :	+ 498 K€
	• les travaux et subventions d'équipements	+ 498 K€

• Avances remboursables	+ 1 322 K€
• Autres	+ 974 K€
	- 2 278 K€
	- 1 826 K€
	- 450 K€
	- 2 K€
<p>↪ Ce solde positif additionné aux reports de l'exercice 2016 (+ 11 116 K€) met en avant un excédent.</p>	
<p>Aussi, le résultat net de fonctionnement n'a pas besoin de couvrir de besoin de financement en investissement pour 2016. Ce résultat, de 7 112 K€, a été affecté de la façon suivante dans le cadre du vote du Budget Primitif 2017 :</p>	
- une partie affectée à la section de fonctionnement (+ 900 K€).	
- le solde de ce résultat de fonctionnement est l'excédent capitalisé 2016 et sert à l'autofinancement de l'investissement	+ 6 212 K€

2.2.1 Les ressources propres (15,2 M€)

2.2.1.1 L'affectation des résultats (11,2 M€)

Ce montant résulte :

- de l'affectation du résultat de fonctionnement de 2015 du budget Principal 11 498 598 €
- additionné du résultat d'investissement du secteur d'activités « Poney Club » du budget annexe « Locations immobilières et bases de loisirs » transféré au budget Principal 28 074 €
- diminué du transfert de l'excédent d'investissement du budget Parkings au budget Principal de Grand Poitiers, suite au transfert de la compétence « Aires de stationnement » au 1^{er} juillet 2016 - 278 405 €

2.2.1.2 Les autres recettes (3,9 M€)

Ce poste est essentiellement constitué de 3 recettes :

- **Le fonds de compensation de la TVA** : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un mécanisme de compensation de la TVA payée par les collectivités territoriales au titre de leurs dépenses d'investissement. Le taux de compensation est un taux forfaitaire appliqué sur des dépenses éligibles établies au vu du compte administratif de l'année 2015. Le taux de compensation forfaitaire est de 16,404 %.

3,0 M€

- **Les amendes des polices** : la collectivité a perçu 0,5 M€. Cette aide a été entièrement affectée au budget Principal car elle vient soutenir des dépenses spécifiques liées aux transports en commun ou à la circulation routière (création de parcs de stationnement, travaux de sécurité routière) au cours du 1^{er} semestre. Depuis le 1^{er} juillet 2016, ce produit fait partie intégrante des recettes transférées à Grand Poitiers au titre de la compétence « Voirie ». Dans le cadre de la convention de gestion, la Ville de Poitiers encaisse cette recette et la rétrocède à Grand Poitiers. La Ville a perçu réellement 1,1 M€ en 2016 et a prévu le reversement de la moitié de cette recette en 2017 (restes à réaliser 2016). L'autre partie de la recette (0,5 M€) est intégrée dans le paragraphe 2.2.2.3 relatif à la convention de gestion

0,5 M€

- **La taxe d'aménagement (permis de construire)** : la taxe est perçue par la collectivité à l'occasion du dépôt des permis de construire. La somme perçue est de 0,4 M€

0,4 M€

2.2.1.3 Les cessions (0,0 K€)

Les prévisions de cessions sont inscrites en investissement et sont réalisées en fonctionnement. Comme indiqué en infra, le montant des cessions des biens en 2016 est de 12 669 853 € (sur 974 000 € prévu au BP). Les cessions réalisées en 2016 n'ont pas de rapports avec ces reports 2015 et sont les suivantes :

- les parts sociales de SIPEA (12 527 115 €)
- des bâtiments (94 600 €),
- des véhicules et divers matériels (40 837 €)
- le legs Pironneau (7 301 €)

2.2.2 Le programme d'investissement (17,9 M€)

Le programme d'investissement 2016 net s'élevait au BP à 23,7 M€. Il comprenait 23,0 M€ de nouveaux crédits, auxquels s'ajoutaient des reports de 2015 à hauteur de 0,7 M€. Les crédits dépensés en 2016 se montent à près de 21,0 M€, soit 75,4 % des crédits prévus au BP

Compte tenu du transfert de la compétence « Voirie / éclairage public » à partir du 1^{er} juillet 2016, il convient de séparer les dépenses et les recettes propres à la Ville de Poitiers, puis les dépenses et les recettes relevant de la convention de gestion.

Les crédits dépensés en 2016 par la Ville de Poitiers, pour ses propres compétences (hors convention de gestion) s'élevaient en net à 15,2 M€, 17,7 M€ de dépenses et 2,5 M€ de recettes.

En plus de ce programme d'investissement, il convient d'intégrer également les travaux en régie inscrits en mouvement d'ordre pour 1 624 396 € (non présents dans les tableaux ci-dessous) et réalisés pour ce même montant. Ils concernent la voirie communale pour 654 615 €, les bâtiments pour 581 918 € et les espaces verts pour 387 863 €.

2.2.2.1 Les dépenses par domaine (17,7 M€)

Les dépenses d'investissement réalisées par domaines au cours de l'exercice 2016 se décomposent comme suit :

	BP 2016	Reports 2016	CA 2016
EDUCATION	5 195 660	17 158	5 163 357
PROGRAMMES DANS LES ECOLES	4 711 600		4 741 959
ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL	344 060		340 218
GRUPE SCOLAIRE BOULOUX - REHABILITATION	140 000	13 441	80 341
EQUIPEMENTS DEDIES A L'EDUCATION		1 526	264
HORS AP		2 190	576

Taux de réalisation : 99,1 %

Le taux de réalisation de 99,1% démontre l'implication de la collectivité dans le domaine de l'éducation.

La première enveloppe la plus importante concerne « Programmes dans les écoles » pour 4 741 959 €, abondée en décision modificative. Les dépenses ont concerné :

- l'extension du groupe scolaire Pablo Neruda (2 568 285 €),
- les travaux dans les écoles prioritaires (774 126 €) dont la réhabilitation du groupe scolaire Charles Perrault, l'aménagement de l'entrée du groupe scolaire Marcel Pagnol, la création d'une salle de motricité dans le groupe scolaire Andersen et la fin de l'aménagement de la cour de l'école élémentaire Alphonse Daudet,
- les travaux de gros entretien et de réparations (654 857 €), dont l'installation de visiophones dans les écoles, le remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Paul Blet, la création d'une Bibliothèque Centrale Documentaire (BCD) à l'école maternelle de Condorcet et le réaménagement de l'entrée principale du groupe scolaire Montmidi,
- des rénovations de sanitaires dans plusieurs écoles (Micromégas, Coligny et Blet) ainsi que la rénovation de la toiture terrasse de Mermoz (455 233 €)
- l'achat de matériel et de mobilier (289 458 €).

Les crédits de paiement de la deuxième enveloppe « Equipements dédiés à l'environnement numérique de travail », créée en 2014, ont été dépensés pour 113 106 € en travaux d'aménagements (Andersen et Perochon) et pour 227 112 € en achat de matériel informatique et de logiciels.

L'opération « Groupe scolaire Bouloux » (80 341 €) concerne les travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâti et des installations de production d'énergie.

Les deux autres dépenses pour un montant de 840 € résultent de reports sur l'enveloppe « Equipements dédiés à l'éducation » et sur des crédits gérés hors autorisation de programme.

	BP 2016	Reports 2016	CA 2016
VIE CULTURELLE	6 223 396	97 352	3 697 590
VIE CULTURELLE	6 073 396		3 636 246
QUARTIER DU PALAIS	150 000		
CULTURE		63 522	61 344
HORS AP		33 830	

Taux de réalisation : 58,5 %

En 2016, ce programme a financé :

- la réhabilitation du Confort Moderne (2 000 384 €)
- les travaux, l'équipement des autres bâtiments culturels de la Ville et la mise en valeur du patrimoine culturel (472 746 €).
- les travaux dans les monuments historiques (368 788 €)
- les achats et les travaux effectués pour les établissements culturels : Ecoles des Beaux-arts, Conservatoire à Rayonnement Régional, Médiathèques et Musées (260 310 €)
- les réserves muséales (194 901 €)
- la salle d'arts visuels (149 197 €)
- la politique muséale (127 627 €)
- le versement de subventions d'investissement à des structures culturelles (108 600 €)
- les arènes romaines (15 037 €).

	BP 2016	Reports 2016	CA 2016
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	2 832 533	376 390	2 338 724
OUTIL DE TRAVAIL	1 909 243	251 911	1 624 982
LOCAUX DE TRAVAIL	808 000	0	589 043
QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	115 290	102 446	116 884
HORS AP		22 033	7 815

Taux de réalisation : 72,9 %

La distinction entre « Outil de travail » et « Qualité de vie au travail » tient au fait que la première enveloppe est du strict renouvellement de matériel ou des aménagements de locaux alors que la seconde améliore les conditions de travail de l'agent sur son poste voire adapte les postes et les locaux de travail au handicap et peut donc être financée par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Les dépenses liées à l'AP « Outil de travail » s'élèvent à 1 624 982 €, dont 924 024 M€ pour les équipements et le matériel, 1 616 € pour les locaux utilisés par le personnel (en complément des « Locaux de travail » ci-dessous) et 699 342 € pour le Schéma Directeur des Systèmes Informatiques (SDSI). En ce qui concerne les équipements, le premier poste de dépenses concerne les matériels divers et le mobilier (381 878 €), le second, les véhicules (295 596 €), le troisième, l'informatique (216 340 €),

Les dépenses relatives aux «Locaux de travail» s'établissent à 589 043 €, auxquels il convient d'ajouter 7 815 € gérés hors AP. Elles concernent principalement les bâtiments administratifs et techniques (571 201 €) et les autres locaux (25 657 €).

Les dépenses de l'AP « Qualité de Vie au Travail » sont de 116 884 €. Elles concernent prioritairement les équipements et le matériel (113 831€) et les dépenses dans le cadre du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP° (3 053 €).

Ce programme a reçu des participations à hauteur de 367 263 € de Grand Poitiers, du Centre Communal d'Action Sociale et des budgets annexes de la Ville au titre de leur participation aux achats centralisés et mutualisés.

	BP 2016	Reports 2016	CA 2016
CADRE DE VIE ESPACE PUBLIC	5 761 636	233 828	2 311 286
ENTRETIEN ET EMBELLISSEMENT DE LA VILLE	4 426 100	14 396	1 266 200
CADRE DE VIE	1 285 536		846 915
HORS AP	50 000	219 431	198 172

Taux de réalisation : 38,6 %

Ce programme finance les actions sur les espaces publics.

En 2016, au titre de l'entretien et de l'embellissement de la Ville, ont été notamment réalisés :

- des aménagements dans les quartiers (512 724 €), dont les aménagements de la rue Salvador Allende et de la route de Bignoux, la requalification des espaces publics de la Grand Rue et divers achats de pierre naturelle calcaire et de béton prêt à l'emploi
- des aménagements des voiries, des espaces verts et équipements (311 830 €)
- des travaux d'éclairage public et de bornes automatiques (284 241 €)
- des aménagements d'ouvrages d'art (89 403 €)
- des améliorations signalisation et de mobilier urbain et de stationnement (43 815 €)
- la réhabilitation de parcs (12 840 €)
- le stationnement sur espace public (10 542 €)
- la dernière acquisition aux 4 roues dans le cadre du Parc Naturel Urbain hors grandes opérations (805 €)

Le programme « Cadre de vie » s'élève à 846 915 €. Il comprend :

- l'aménagement de Tison (489 596 €)
- les espaces connexes au BHNS (280 000 €)
- l'aménagement de places de stationnement aux abords du Clain (77 319€)

Enfin, ont été effectuées hors AP une acquisition de terrain dans le cadre de l'aménagement du Parc Naturel Urbain (127 847 €) et des travaux relatifs à la fin de l'opération Cœur d'Agglo (70 325 €).

	BP 2016	Reports 2016	CA 2016
VIE DE QUARTIER ET CITOYENNETE	2 583 589	569	1 694 753
VIE DE QUARTIER	1 911 914	0	1 246 381
BUDGETS PARTICIPATIFS	400 000	0	272 639
CENTRE D ANIMATION DE BEAULIEU	271 675	0	175 164
MAISON DES SERVICES PUBLICS DE SAINT ELOI	0	569	569
Taux de réalisation : 66,7 %			

Le programme « Vie de quartier et Citoyenneté » se compose de quatre affectations, dont deux se sont terminées au cours de 2016 « Centre d'animation de Beaulieu » et la « Maison des Services Publics de St Eloi »

L'affectation « Vie de Quartier » (1 246 381 €) se décline en plusieurs opérations :

- les travaux réalisés dans les mairies (530 440 €), principalement l'éclairage et la sonorisation des salons de l'Hôtel de Ville
- la vidéo-protection (303 676 €)
- des travaux de gros entretien et de réparation (198 729 €) dans divers sites, dont 100 077 € pour le relogement de l'association Poitiers Jeunes
- la rénovation et l'équipement des city parcs (85 659 €)
- l'entretien du patrimoine (56 944 €), dont des travaux de signalisation du parc de la Roseraie
- l'achat de mobiliers et d'équipements (39 418 €)
- des travaux de rénovation des bases de loisirs de Beauvoir et de St Pierre (18 834 €)
- des subventions d'équipement (9 000 €)
- une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la toiture de la Maison du Peuple (4 680 €).

Au titre des budgets participatifs, la somme de 272 639 € a été dépensée pour réaliser divers projets d'aménagements d'aires de jeux, d'espaces verts, ainsi que l'achat de divers mobiliers.

Ce programme a également comptabilisé les crédits résiduels du « Centre d'animation de Beaulieu » (175 164 €) et la « Maison des Services Publics de St Eloi » (569 €).

	BP 2016	Reports 2016	CA 2016
COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE	859 000	10 888	1 142 298
EQUIPEMENTS DEDIES A L'ACTION SOCIALE	779 000	7 143	1 058 421
MULTIPOLE SAINT ELOI	80 000	3 745	83 745
HORS AP			132
Taux de réalisation : 134,7 %			

Cette enveloppe « Equipements dédiés à l'action sociale » a financé en 2016 les travaux de rénovation énergétique des crèches Pigeon Vole et Court'Echelle (812 039 €), des

interventions dans plusieurs crèches (164 606 €) dont l'île aux Enfants, ainsi que la fin de la réhabilitation de la crèche Les Lutins (1 776 €), des subventions à des structures d'insertion et de coopération décentralisée pour 30 000 € et une subvention au CCAS pour la création de l'Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Le Tiller (50 000 €).

2016 a vu également la fin de l'opération « Maison des Services Publics de St Eloi » (83 745 €).

Le taux de réalisation supérieur à 100% s'explique par l'inscription supplémentaire de crédits en DM à hauteur de 376 000 €.

	BP 2016	Reports 2016	CA 2016
BATIMENTS	882 900	0	679 526
SECURITE - RISQUES	481 000		453 596
AUTRE PATRIMOINE	396 900		224 772
ECONOMIES D'ENERGIE	5 000		1 158

Taux de réalisation : 77,0 %

Ce programme regroupe principalement des dépenses de mises en conformité électriques, ascenseurs et incendie, le renouvellement d'équipements de chauffage et l'achat d'extincteurs (453 596 €) (AP Sécurité Risques).

L'AP « Autre patrimoine » concerne les travaux réalisés dans les bâtiments non affectés à un autre domaine (224 772 €), dont la démolition de l'immeuble Boudier (94 881 €), une étude de définition du devenir du site Henri IV (73 980 €) et la réfection des sanitaires de la Police Nationale aux 3 Cités (31 520 €).

	BP 2016	Reports 2016	CA 2016
DEVELOPPEMENT URBAIN	2 209 690	348 486	651 000
AGENCE NATIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN	1 361 210		305 778
DEVELOPPEMENT URBAIN - HABITAT	200 000		194 678
NPNRU	448 480		50 200
DEVELOPPEMENT URBAIN - ACTION FONCIERE	200 000		50 330
DEVELOPPEMENT URBAIN		253 324	3 525
HORS AP		95 162	46 490

Taux de réalisation : 25,4 %

En 2016, ce programme de 651 000 € a financé :

- des opérations programmées avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) pour 305 778 €, dont 298 278 € sur le quartier de Bellejouanne
- l'amélioration de l'habitat pour 194 678 €, dont 99 068 € pour la rénovation des façades et 95 610 € pour la production de logements neufs
- des opérations programmées dans le cadre de la NPNRU (50 200 €) pour les aménagements d'espaces verts
- des actions foncières (50 330 €)
- hors AP, la production de logements neufs (20 550 €) et des travaux dans le cadre de l'ANRU Loti (25 940 €).

2.2.2.2 Les subventions et participations reçues (2,5 M€)

- **Les subventions liées aux opérations d'investissement** : la collectivité a perçu : 2 459 925 €
 - Vie culturelle : la réhabilitation du Confort Moderne (540 635 €), l'équipement informatique des médiathèques et la numérisation de fonds (276 699 €), les monuments historiques, ainsi que la politique muséale 880 065 €
 - Vie de quartier : le Centre d'animation de Beaulieu (498 681 €) et les budgets participatifs 500 608 €
 - Environnement de travail : le Schéma directeur informatique, l'amélioration de la qualité de vie au travail dont le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique et de l'outil de travail (remboursements de Grand Poitiers et CCAS) 402 313 €
 - Education : la rénovation d'écoles (288 922 €) et les espaces numériques de travail (16 144 €) 305 066 €
 - Cohésion sociale et solidarité : le multipôle Enfance Jeunesse de Saint Eloi 201 078 €
 - Cadre de Vie : Gymnase de Bellejouanne et aire multisports des Couronneries 110 261 €
 - Bâtiments : la participation du Conseil Départemental à l'étude de définition du devenir du site Henri IV (36 990 €) 37 025 €
 - Développement urbain : la rénovation urbaine 23 509 €

2.2.2.3 Les conventions de gestion (2,7 M€)

Les compétences « Voirie/éclairage public » et « Promotion du tourisme » ont été transférées à Grand Poitiers au 1er juillet 2017. Le temps d'organiser ces compétences au sein de Grand Poitiers (reprise du personnel et des contrats), il a été décidé que les communes gèreraient l'investissement et le fonctionnement par une convention de gestion. Par conséquent, la ville de Poitiers poursuit directement le programme d'investissement lié à cette compétence, les dépenses lui sont remboursées par Grand Poitiers. Des comptes spécifiques sont ouverts pour suivre les différents mouvements en dépenses et en recettes.

Au titre de la section d'investissement, seule la compétence « voirie / éclairage public » est concernée en 2016.

Les dépenses réalisées par la Ville de Poitiers s'élèvent à 3 315 077 €

- Aménagements dans les quartiers 1 051 367 €
- ANRU 804 005 €
- Signalisation – mobilier urbain 501 320 €
- Eclairage et automatisme 463 173 €
- Ouvrages d'art 322 306 €

○ Stationnement espace public	97 213 €
○ Renouvellement urbain	75 693 €

Les recettes encaissées pour le compte de Grand Poitiers s'élèvent à 653 487 € :

○ Amendes de police	543 853 €
○ ANRU Bellejouanne	109 634 €

Grand Poitiers remboursera ces dépenses à la Ville de Poitiers en 2017. De même, cette dernière reversera à Grand Poitiers les subventions perçues pour son compte.

2.2.3 Les autres dépenses et recettes

2.2.3.1 La reprise du résultat d'investissement (9,4 M€)

La reprise du résultat d'investissement 2015 (- 9,4 M€) est une écriture prévue au BP qui ne donnent pas lieu à des écritures comptables sur 2016, mais qui est prise en compte dans le résultat cumulé net de la section d'investissement.

2.2.3.2 Les avances remboursables (2,4 M€ en dépenses et 1,3 M€ en recettes)

Dans le cadre d'opérations d'aménagement, le Conseil municipal peut autoriser la réalisation d'avances remboursables.

Ces avances sont annuelles, c'est-à-dire que, si les fonds sont demandés le 30/06/n, ils devront être remboursés au plus tard le 30/06/n+1. Aussi, pour les opérations de longue durée et de montant important, les avances sont fractionnées au cours de l'année et versées au fil des travaux.

Ces avances sont financées sur la trésorerie de la collectivité et ont concerné :

- Le préfinancement à taux zéro du FCTVA : afin de soutenir l'investissement public local, l'Etat a décidé en avril 2015 de mettre en place un dispositif de préfinancement par la Caisse des Dépôts et Consignations des attributions prévisionnelles versées au titre du FCTVA. Ce préfinancement a pris la forme d'un prêt à taux zéro et a constitué une avance remboursable aux collectivités. Le montant de celle-ci était plafonné à 70 %, de 70 % de certaines dépenses inscrites au budget primitif et des décisions modificatives votées au 30 juin 2015. La ville de Poitiers a reçu une somme de 2 204 000 €, remboursable pour la moitié soit 1 102 000 € en 2016 et l'autre partie en 2017
- la SEP pour la zone d'aménagement concertée de Saint-Eloi : 1 300 000 € en dépenses et 1 250 000 € en recettes
- les personnels dans le cadre des prêts sociaux : 6 130 € en dépenses et en recettes.

2.2.4 Un désendettement de 1,2 M€

2.2.4.1 Les emprunts assortis d'une ligne de trésorerie

Ces inscriptions sont neutres budgétairement car identiques en dépenses et en recettes. Elles permettent une gestion active de la dette, car en fonction des excédents de trésorerie, il est en effet possible sur certains contrats de prêt de rembourser temporairement de l'emprunt et donc de diminuer les intérêts.

Aucune écriture n'a été passée en 2016.

2.2.4.2 Les remboursements d'emprunt (11,7 M€)

Le remboursement en capital a été de 11,7 M€ et, conformément aux exigences de la comptabilité publique, cette somme est couverte par des ressources propres, à savoir notamment par l'autofinancement, le FCTVA, la taxe d'aménagement et les amendes de police.

En 2012, la Ville de Poitiers a participé avec une cinquantaine de collectivités à une émission obligataire groupée. Ce prêt (4,9 M€) a un mode d'amortissement in fine (l'intégralité du capital est remboursée à la fin du prêt). Afin de raisonner à périmètre constant en termes d'amortissement des prêts, la Ville de Poitiers réalise une provision. Le montant de cette dernière (490 K€) est équivalent à un remboursement du capital dans le cas d'un amortissement constant. Ces 490 K€, sont intégrés dans les 11,7 M€.

2.2.4.3 Le programme d'emprunt (10,5 M€)

Le recours à l'emprunt pour le programme d'investissement réalisé en 2016 a été de 10,5 M€.

L'encours de dette diminue car le remboursement en capital est supérieur au programme d'emprunt.

2.2.4.4 Les cautions

Il s'agit des cautions encaissées et reversées par la Ville auprès des locataires. En 2016, ces montants sont marginaux, 500 € en dépense et 800 € en recette.

**En conclusion,
suite à la présentation
du contenu des deux sections :**

- **L'épargne brute au CA, comprenant l'excédent antérieur reporté (2,1 M€), est de 23,9 M€ en prenant en compte la cession des parts sociales SIPEA (12,5 M€). Hors cette recette exceptionnelle, elle s'élève à 11,4 M€. Elle tient compte de la comptabilisation dans l'attribution de compensation (AC), uniquement comptabilisée en fonctionnement en 2016, des transferts de compétences d'investissement. La part de cette AC d'investissement est de 1,4 M€. Si, comme en 2017, elle avait été imputée directement en section d'investissement, l'épargne brute au compte administratif 2016 aurait été de 12,8 M€, à comparer au 8,7 M€ prévue au budget primitif 2016.**
- **Au 31 décembre 2016, l'encours de dette figurant dans les annexes budgétaires est de 95,0 M€ contre 111,3 M€ un an plus tôt. Cette différence s'explique principalement par des transferts de prêts à hauteur de 15,7 M€ au titre de la compétence « Voirie / éclairage public ».**
- **La capacité dynamique de désendettement, qui résulte du rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute (hors excédent reporté et élément exceptionnel comme la cession des parts sociales SIPEA), est de 8,9 années (95 M€ /10,7 M€).**

Depuis plusieurs années, le budget primitif est présenté par domaine d'intervention (ou politiques publiques), tant en investissement qu'en fonctionnement.
Pour la troisième fois, le compte administratif fait l'objet d'une présentation identique.

- € En fonctionnement : Le classement par domaine d'intervention est réalisé en grande partie par regroupement de codes fonctionnels proposés par la nomenclature comptable.
- € En investissement : le classement reprend celui des programmes inscrits dans les AP/CP, chaque programme ne relevant que d'un seul domaine, à l'exception des interventions transversales liées à la maintenance, à la sécurité et aux énergies, qui sont réparties entre les domaines en fonction de leur imputation budgétaire (toujours à partir des codes fonctionnels).

L'objectif est, pour un même domaine d'intervention, de présenter l'ensemble des crédits, tant en fonctionnement qu'en investissement, en recettes et en dépenses et ce, quelle que soit la nature de la dépense et de la recette. Le solde faisant ressortir un besoin de financement (donc financé par la fiscalité et les dotations de l'état non affectées) ou un excédent.

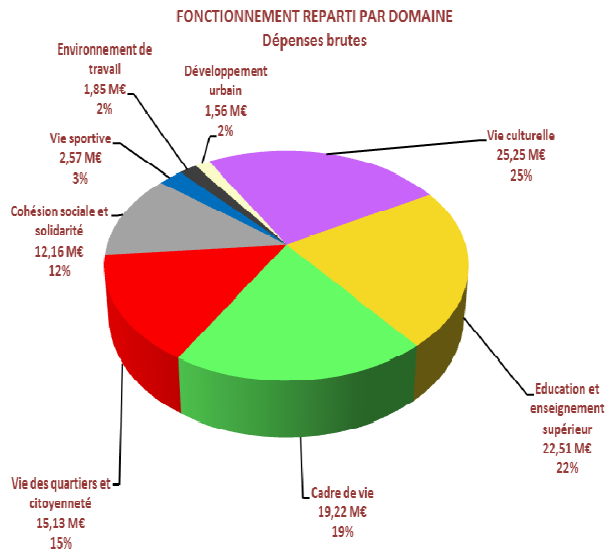
A NOTER :

- Seul le budget réel peut être ventilé : sont donc exclus les montants inscrits pour ordre, et qui correspondent à des écritures.
- Au niveau du budget ventilable, certains types de crédits ne peuvent être répartis. Ils sont donc « non affectés ». Il s'agit, pour l'essentiel :
 - € En fonctionnement :
 - dépenses : les frais financiers, les dépenses imprévues et les autres dépenses dites non ventilables (Dotations aux amortissements, etc.)
 - recettes : les dotations et les recettes fiscales.
 - € En investissement :
 - dépenses : les remboursements de la dette et divers mouvements comptables liés à la reprise des résultats 2015 (reports d'investissement et résultats)
 - recettes : les inscriptions relatives à la dette, les excédents de fonctionnement, et divers produits de cessions.
- Enfin, certaines dépenses et recettes de fonctionnement sont regroupées sur des imputations générales car elles concernent l'ensemble de la collectivité, et sont à répartir entre les différents domaines. Pour ce faire, des clés de répartition ont été utilisées.

Il s'agit des dépenses de masse salariale non ventilables ainsi que des dépenses d'administration générale et des achats centralisés pour le compte de Grand Poitiers et du CCAS.

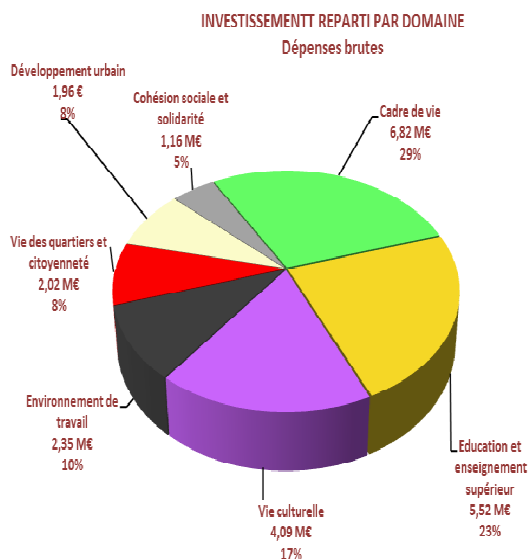
3 - REPARTITION DES CREDITS AFFECTES (réalisé ventilé par domaine)

En fonctionnement :



FONCTIONNEMENT			
	2016		
	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Charge Nette par domaine	100 250 225	26 273 088	73 977 137
Vie culturelle	25 250 142	2 251 793	22 998 349
Education et enseignement	22 511 106	5 516 558	16 994 548
Cadre de vie	19 221 315	9 380 062	9 841 253
Vie des quartiers et citoyenneté	15 128 056	4 247 465	10 880 591
Cohésion sociale et solidarité	12 164 737	3 724 247	8 440 490
Vie sportive	2 570 353	245 495	2 324 858
Environnement de travail	1 846 030	39 472	1 806 558
Développement urbain	1 558 486	867 996	690 490
Crédits non affectés	28 285 618	107 322 844	-79 037 226
TOTAL	128 535 843	133 595 932	-5 060 089

En Investissement :



INVESTISSEMENT			
	2016		
	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Charge Nette par domaine	23 924 505	4 912 196	19 012 309
Cadre de vie	6 820 816	763 748	6 057 068
Education et enseignement	5 518 047	342 056	5 175 990
Vie culturelle	4 089 898	880 065	3 209 832
Environnement de travail	2 356 258	408 443	1 947 815
Vie des quartiers et citoyenneté	2 016 459	1 042 461	973 998
Développement urbain	1 962 834	1 274 344	688 490
Cohésion sociale et solidarité	1 157 475	201 078	956 397
Vie sportive	2 719	0	2 719
Crédits non affectés	14 040 197	44 841 234	-30 801 037
TOTAL	37 964 702	49 753 430	-11 788 728

3.1.1 Vie culturelle : 26,2 M€ (dépenses nettes)

Ce domaine a pour objectif de promouvoir et développer les structures et les actions permettant à tous, et partout, d'accéder à la culture.

	Dépenses	Recettes	NET
VIE CULTURELLE	29 339 K€	3 131 K€	26 208 K€
Fonctionnement	25 250 K€	2 251 K€	22 999 K€
Investissement	4 089 K€	880 K€	3 209 K€

3.1.1.1 FONCTIONNEMENT : 23 M€ en dépenses nettes

La masse salariale des établissements municipaux représente le premier poste de dépense du budget de ce domaine (63,57 %, dépense brute) qui est essentiellement porté, en fonctionnement, par la direction de la Culture.

Bibliothèques, médiathèques et ludothèque : comprend les crédits de fonctionnement et d'actions culturelles de la médiathèque François Mitterrand, des médiathèques de quartier et de la ludothèque.

L'année 2016 était également celle des 20 ans de la Médiathèque François Mitterrand.

Expression musicale, lyrique et chorégraphique : intègre les crédits destinés à la gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional et à la mise en place de ses actions en matière d'éducation et de création artistique et culturelle. L'effectif global est stable depuis quelques années, soit 1 300 élèves.

Les Musées : La Ville de Poitiers gère en direct un musée réparti en 3 sites, qui entend développer un programme ambitieux d'expositions au service de l'attractivité et du rayonnement de ses collections. Les actions culturelles et éducatives sont menées en parallèle ou s'inscrivent dans le cadre d'évènements nationaux (Nuit des musées, Journées du patrimoine...).

L'Espace Pierre Mendès France : Le bâtiment, propriété de la Ville, est mis à disposition de l'association. La subvention versée est stable par rapport à 2015 (1 537 K€).

Le développement des arts plastiques et autres : Il s'agit essentiellement des crédits liés au fonctionnement de l'école des Beaux-Arts dont les missions ont été scindées en deux :

- Le développement des missions de diffusion artistiques, via le Miroir. Cette mission repose sur l'invitation faite à des partenaires pour la conception et la réalisation des expositions. Pour 2016, 3 expositions ont été réalisées.
- Le fonctionnement même de l'école d'arts plastiques

Salles de spectacles : La subvention versée au Confort Moderne s'est élevée à 391 K€, pour accompagner l'association dans le cadre du projet de réhabilitation, notamment par des actions de médiation autour du chantier, et de revaloriser les salaires des agents, inférieurs à la convention collective.

Patrimoine : Quartier épiscopal : avec l'ouverture de la Cité Judiciaire aux Feuillants en 2018, la perspective de prendre en gestion le Palais des Comtes de Poitou-ducs d'Aquitaine, permet à la Ville de pouvoir lancer une réflexion d'ensemble sur cette zone dont la destination de cet édifice majeur sera un des éléments déterminants. Des crédits avaient été inscrits et destinés à des actions d'animation culturelle, afin de commencer à préfigurer ce projet, mais n'ont pas été réalisés.

Vie culturelle : Le budget alloué à la vie culturelle a été consommé en deux enveloppes :

- Les subventions aux associations (action culturelle des maisons de quartier, soutien aux compagnies, au centre dramatique national, aux orchestres, aux pratiques amateurs ...) et aux équipements structurants : 1 451 K€, versés.
- Les dépenses de fonctionnement courant permettant à la collectivité de réaliser en direct des animations culturelles : 32 K€.

« Le TAP – Scène Nationale » : Un nouveau contrat d'objectif pour les années 2016-2018 a été négocié entre la Ville, l'Etat ; la Région, le Département et l'Association. Dans ce cadre, la subvention versée a été maintenue au montant de 2015, soit 2 158 K€.

Poitiers Film Festival (ex Rencontres Henry Langlois) : la subvention versée a été maintenue au niveau de 2015, soit 175 K€.

3.1.1.2 INVESTISSEMENT : 3,2 M€ en dépenses nettes

Le montant de la totalité des crédits de paiement ouverts sur 2016 (BP ventilé, avec reports) était initialement de 6,3 M€ en dépenses, et de 0,7 M€ en recettes, **pour 2 AP à titre principal.**

La Ville de Poitiers devant transférer à Grand Poitiers, au 1^{er} janvier 2017, plusieurs établissements culturels : Médiathèques, CRR, Ecole des Beaux-arts, les AP/CP ont été modifiées, et les crédits inscrits tant en dépenses qu'en recettes ont été diminués.

Le montant des crédits inscrits à la Ville a été diminué de 1,2 M€ en dépenses et 0,1 M€ en recettes

Le consommé 2016 est de 4 M€ en dépenses (incluant certains travaux au titre des économies d'énergies, de la sécurité et des mises aux normes, qui relèvent, en AP/CP, du domaine transversal « Bâtiment »).

En 2016, les investissements réalisés ont concerné les opérations suivantes :

L'AP : « Vie culturelle », pour :

- La rénovation globale du Confort Moderne
- Pour l'ensemble des établissements : l'acquisition de nouvelles collections, de mobilier, d'équipements (instruments notamment pour le Conservatoire à Rayonnement régional). Une modification de tout le matériel de prêt et retour avec cette année, une importante opération de ré informatisation de l'ensemble du réseau documentaire (Médiathèques, Musées, Beaux-arts et Conservatoire) suite à la fin de la commercialisation de logiciel en mai 2016
- La mise en valeur du patrimoine culturel, avec notamment la reconstitution en 3D du centre-ville de Poitiers
- La restauration des monuments historiques, avec notamment la rénovation des façades de la Chapelle St Louis, et la poursuite de l'étude sur la réhabilitation de l'église St Jean de Montierneuf
- La construction d'un bâtiment pour une réserve muséale
- L'aménagement d'une salle d'arts visuels
- Une étude préalable pour la mise en valeur des Arènes romaines
- Le versement de subventions d'investissement à des structures culturelles (Espace Mendès France, TAP, le Confort Moderne...)

La seconde AP : « Quartier du Palais » porte sur l'étude préalable concernant le Palais des Comtes du Poitou (pas de dépenses réalisées en 2016).

Les recettes réalisées se sont élevées à 0,8. M€.

3.1.2 Education et enseignement supérieur : 22,2 M€ (dépenses nettes)

Ce domaine a pour objectif d'assurer une offre éducative de qualité, pour tous, à tous les âges et dans tous les domaines.

Ce domaine intègre également l'Enseignement Supérieur.

	Dépenses	Recettes	NET
EDUCATION & ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	28 029 K€	5 858 K€	22 171 K€
Fonctionnement	22 511 K€	5 516 K€	16 995 K€
Investissement	5 518 K€	342 K€	5 176 K€

3.1.2.1 FONCTIONNEMENT : 17 M€ en dépenses nettes

Les ressources humaines représentent le premier poste de dépenses (72,16 %, dépenses brutes), qui est essentiellement porté, en fonctionnement, par les directions de l'Education et de l'Egalité des chances, et de la Restauration municipale.

Enseignement des écoles maternelles et élémentaires : l'année 2016 a été marquée par les éléments suivants :

- Une forte augmentation des effectifs : 223 enfants de plus à la rentrée de l'année scolaire 2015/2016, par rapport à la rentrée précédente. A titre indicatif, les effectifs d'enfants scolarisés dans les écoles de Poitiers ont augmenté de 15 % sur les 7 dernières années, soit + de 850 enfants scolarisés.
- 5 ouvertures de classe à la rentrée 2015/2016 et 14 classes en Réseau d'Education Prioritaire (REP).
- Poursuite de l'expérimentation des Environnements Numériques de Travail (ENT).
- Poursuite de la mise en œuvre des projets éducatifs sur les temps périscolaires, suite à la signature du Projet Educatif Territorial (PEDT).
- Demande de rééquilibrage de la part de l'Etat, de la contribution de la Ville au budget du Programme de Réussite Educative (PRE)
- Renégociation demandée par le Diocèse, du forfait versé aux écoles privées sous contrat d'association.

La restauration collective : Pour l'exercice 2016, 1 050 183 repas ont été préparés par les cuisines centrales, avec la répartition suivante :

- 718 359 pour les écoles et 55 101 pour les centres de loisirs
- 204 482 pour le CCAS (repas pour les crèches, les foyers –dont le nouvel EPHAD L. Le Tillier-, la M3Q, et les repas portés)
- 72 241 pour les restaurants administratifs.

25 % de ces repas sont produits en bio, en continuant à privilégier les circuits courts.

L'enseignement supérieur : regroupe les subventions versées à l'ESCEM (390 K€) et à l'EESI (850K€).

3.1.2.2 INVESTISSEMENT : 5,2 M€ en dépenses nettes

Le montant de la totalité des crédits de paiement ouverts sur 2016 (BP ventilé, avec reports) était initialement de 5,6 M€ en dépenses, et de 1,1 M€ en recettes, **pour 2 AP à titre principal**.

Le consommé 2016 est de 5,5 M€ en dépenses (incluant certains travaux au titre des économies d'énergies, de la sécurité et des mises aux normes, qui relèvent, en AP/CP, du domaine transversal « Bâtiment »).

En 2016, les investissements réalisés ont concerné principalement les opérations suivantes :

L'AP « Programme dans les écoles » (5,2 M€) pour :

- La construction d'une extension pour les classes élémentaires du groupe scolaire Pablo Neruda
- Des interventions dans les écoles prioritaires
 - o – réalisation du réaménagement de l'entrée des écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire Marcel Pagnol
 - o Travaux sur toitures terrasses, remplacement des menuiseries, et isolation thermique par l'extérieur du groupe scolaire Charles Perrault
- Un programme transversal de rénovation de toitures
- Des dépenses de grosses réparations
- Des achats de meubles et d'équipements mobiliers pour l'ensemble des écoles et la restauration scolaire

L'AP « Environnement numérique de travail », créée en 2014 pour l'acquisition d'équipements pour les outils numériques pour 0,3 M€.

Au titre de l'Enseignement supérieur, 1 AP : « Contrat de Plan Etat Région » pour un montant de report inscrit au BP et s'élevant à 0,2 M€ (0 € de réalisé).

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 0,3 M€.

3.1.3 Cadre de vie : 15,9 M€ (dépenses nettes)

Ce domaine a pour objectif de faciliter et améliorer le cadre de vie des habitants au quotidien, au travers des aménagements, de l'entretien, des conditions d'utilisation, de la sécurité, de l'accessibilité, de la fonctionnalité et de l'esthétique du domaine public.

	Dépenses	Recettes	NET
CADRE DE VIE	26 041 K€	10 143 K€	15 898 K€
Fonctionnement	19 221 K€	9 380 K€	9 841 K€
Investissement	6 820 K€	763 K€	6 057 K€

3.1.3.1 FONCTIONNEMENT : 9,8 M€ en dépenses nettes

Les dépenses de ressources humaines représentent le premier poste de dépenses, soit 78,22 % des dépenses de fonctionnement du domaine.

Les espaces verts urbains : Ce secteur, malgré l'augmentation constante des surfaces à traiter organise, à budget constant, l'entretien des espaces verts de la Ville. Pour ce faire, met en œuvre :

- le retour systématique de la matière organique à la terre
- la réduction de l'emploi des engrais
- l'utilisation de préférence des végétaux indigènes
- le remplacement des revêtements minéralisés par des plantations de vivaces paillées (évite les traitements)
- le fleurissement durable des espaces urbains (environ 1 hectare)
- la poursuite de la planification en amont des gros chantiers, des plantations annuelles, bisannuelles et des chrysanthèmes.

Les produits des services sont essentiellement constitués de la vente de bois et de plants de la serre de Beauvoir.

La préservation des milieux naturels : la Ville participe à la connaissance et à la préservation des milieux naturels et à la biodiversité sur son territoire au travers de l'adhésion à deux syndicats de rivières (Le Syndicat Mixte de la Vallée du Clain, le Syndicat de la Vallée de la Boivre) et par l'octroi de subventions aux associations à vocation de protection de l'environnement (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, Ligue pour la Protection des oiseaux, Protection paysage architecture, etc.).

En 2016, la Ville a poursuivi la démarche Cit'ergie®, label destiné aux collectivités (communes et intercommunalités) qui souhaitent contribuer activement à améliorer leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques.

Cette démarche est financée à 50% par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Hygiène et santé publiques : La Ville a mené plusieurs actions ou subventionné plusieurs associations dans le cadre d'actions diverses telles que :

- la prise en compte de la place de l'animal en ville (propreté canine, lutte contre l'errance des animaux ...)
- la lutte contre les nuisibles (rongeurs, insectes ...) ou contre certaines nuisances (pigeons ...)

La lutte contre l'habitat indigne : reste une priorité et nécessite un professionnalisme accru.

Automatismes et circulation : Poursuite du renouvellement et de la maintenance des bornes escamotables d'accès au plateau piétonnier.

Voiries communales et places : Un nombre important de travaux sur les rues et places ont été réalisés par la régie municipale, travaux valorisés à hauteur de 3 M€, qui seront revalorisés pour partie en investissement. Par ailleurs, les actions de rénovation, de signalisation (panneaux, plaques de rues...) dans le cadre du programme "Esthétique Urbaine" ont été poursuivies. Enfin, le budget a intégré en année pleine, en 2016, le contrat de maintenance des fontaines souscrit en 2015.

Accessibilité : Poursuite des abaissements de trottoirs dans le cadre de l'accessibilité et d'aménagements d'itinéraires pour les personnes à mobilité réduite.

Eclairage public : L'objectif est d'améliorer la qualité de l'éclairage tout en s'inscrivant dans une logique de développement responsable. Le renouvellement du parc, compte tenu de sa vétusté, et l'obligation réglementaire de supprimer les lampes à vapeur de mercure et leur remplacement par des lampes LED a été pris en compte.

Egalement réalisé sur 2016, l'augmentation du nombre de motifs lumineux installés en fin d'année.

Chauffage urbain : La délégation de service public concernant le chauffage urbain, renouvelée en 2014 pour 15 ans au bénéfice de DALKIA, prévoit le versement à la Ville d'une redevance d'affermage. Ce réseau dessert le quartier des Couronneries, soit 20 000 usagers. Cette redevance pour occupation, par le réseau, du domaine public de la Ville représente une recette de 112 K€. Elle est utilisée pour assurer le contrôle et le suivi de cette délégation. A noter que cette compétence a été transférée à Grand Poitiers le 1^{er} juillet 2016.

Le stationnement sur voirie : La politique de stationnement sur voirie en centre-ville de Poitiers vise d'une part, pour le stationnement des chalands, visiteurs, usagers des services, à optimiser l'utilisation des places de stationnement disponibles en assurant la plus grande rotation possible, et d'autre part pour le stationnement des résidents, à faciliter leur stationnement à la journée via une formule d'abonnement.

L'offre de stationnement sur voirie et sur parkings aériens représente environ 2 600 places payantes réparties en quatre zones de tarifications. Les recettes découlant des horodateurs

ont été de 685 K€ en 2016, en baisse par rapport à l'année précédente en raison de la tarification au ¼ d'heure, et à la réinstauration de la gratuité entre 12 H 00 et 14 H 00. Les produits des cartes résidents ont représenté 217 K€.

3.1.3.2 INVESTISSEMENT : 6 M€ en dépenses nettes

Le montant de la totalité des crédits de paiement ouverts sur 2016 (BP ventilé, avec reports) était **initialement de 9,2 M€** en dépenses, et de **0,1 en recettes, pour 2 AP à titre principal.**

La Ville de Poitiers ayant transféré la compétence voirie et éclairage public à compter du 1^{er} juillet 2017 à Grand Poitiers, les AP/CP ont été modifiées, et les crédits inscrits en dépenses et en recettes ont été diminués (ils ont été transférés par convention de gestion en opération sous mandat en dépense et compensés par des recettes équivalentes en remboursement de Grand Poitiers).

Nota : Le montant des crédits inscrits à la Ville en dépenses a été **diminué de : 2,7 M€ en dépenses, et 0,1 M€ en recettes**

Le consommé 2016 est de 6,8 M€ (incluant la part affectée à Grand Poitiers et des opérations en investissement courant, et notamment, certains travaux au titre des économies d'énergies, de la sécurité et des mises aux normes, qui relèvent, en AP/CP, du domaine transversal « Bâtiment »).

En 2016, les investissements réalisés ont concerné principalement les opérations suivantes :

L'AP « Entretien et embellissement de la Ville ». Cette enveloppe regroupe tous les crédits qui ont financé des actions sur les espaces publics, notamment :

- les aménagements dans les quartiers, dont les aménagements du bas de la Grand'Rue, du trottoir de la promenade des cours, et l'accompagnement du bailleur (LOGIPARC) dans son opération d'aménagement de 3 immeubles sur l'ancien camping ville, ainsi qu'un programme annuel de réparation de coulis enrobés.
- l'aménagement des voiries, des espaces verts et des équipements
- éclairage et automatisme : première année d'effacement de réseaux aériens, route du Porteau et route de Bonnes
- l'aménagement d'ouvrages d'art avec la réhabilitation de la passerelle du Jardin des plantes
- des interventions dans le cadre des travaux d'aménagement du réseau de transports en commun
- des réhabilitations de parcs publics, avec notamment la reconstruction du mur d'enceinte du Jardin des plantes

L'AP « Cadre de vie » comprend :

- l'aménagement du parking Clain-Bajon
- l'aménagement des parkings et des espaces verts de Tison.

Les recettes réalisées en 2016 se sont élevées à 0,7 M€.

3.1.4 Vie des quartiers et citoyenneté : 11,9 M€ (dépenses nettes)

Ce domaine a pour objectif de développer l'offre de services et le sentiment d'appartenance à un quartier pour ses habitants.

	Dépenses	Recettes	NET
VIE DES QUARTIERS ET CITOYENNETE	17 144 K€	5 289 K€	11 855 K€
Fonctionnement	15 128 K€	4 247 K€	10 881 K€
Investissement	2 016 K€	1 042 K€	974 K€

3.1.4.1 FONCTIONNEMENT : 10,9 M€ en dépenses nettes

Les ressources humaines représentent 27,39 % des dépenses de fonctionnement du domaine, qui est essentiellement constitué, en fonctionnement, par les dépenses liées aux actions en faveur de la jeunesse et des Maisons de quartiers (11 M€), ainsi que de l'ensemble des actions faites au bénéfice des citoyens dans les quartiers (5 M€).

Les Maisons de quartier sont au nombre de 10. Ces équipements de quartier œuvrent au développement de la citoyenneté, à la consolidation du lien social, et, assurent la coordination éducative territoriale. Ils gèrent également une offre de services en direction des habitants dans de multiples domaines : la solidarité, l'action sociale et la santé, la médiation, la diffusion et le soutien à la création culturelle, le soutien à la parentalité, l'action éducative en direction des enfants et des jeunes...Les Maisons de quartier sont par ailleurs maintenant plus nombreuses à intervenir sur les temps d'accueils périscolaires (cf infra).

La collectivité entretient des relations permanentes avec les maisons de quartier associatives de sorte à inscrire leurs actions dans une dynamique de développement respectueux de la population et à rechercher autant que possible la mutualisation et la rationalisation des moyens qui leur sont affectés.

En 2016, le budget des dépenses consacrées aux maisons de quartier est de 3,9 M€ dans le cadre des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) et de 2,0 M€ dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF.

Les centres de ressources de la Ville : la Ville gère deux centres de ressources. Le Centre de Ressources Maternel de Beauvoir est dédié à l'éveil sensoriel des jeunes enfants (0 à 7 ans), le Centre de Ressources des Bois de Saint Pierre se consacre aux sports de plein air, à

l'éducation environnementale et à l'organisation d'un accueil de loisirs qui fonctionne pendant les vacances de Printemps et d'été.

L'animation jeunesse : Il s'agit du versement de subventions aux associations telles que Poitiers Jeunes, le Centre Régional d'Information Jeunesse, Radio Pulsar, les associations de jeunes, d'étudiants et du fonctionnement du Conseil Communal des Jeunes.

Le Contrat Enfance Jeunesse : Ce contrat lie la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Il permet le cofinancement des fonctions d'accueil de l'enfance et de la jeunesse, tant en interne que par le biais du secteur associatif.

Parvenu à son terme à la fin de l'année 2012, le contrat a été renégocié pour 4 nouvelles années. Il a intégré le développement de l'accueil des enfants à Saint Eloi, à la Gibauderie, à Bellejouanne, à la Blaiserie et celui initié par l'Association Culturelle et Sportive des Ecoles Publiques de Poitiers (ACSEP), le Patronage Saint-Joseph et le Centre de Ressources de Beauvoir.

3.1.4.2 INVESTISSEMENT : 1 M€ en dépenses nettes

Le montant de la totalité des crédits de paiement ouverts sur 2016 (BP ventilé, avec reports) était initialement de **3,2 M€ en dépenses, et de 1,6 M€ en recettes, pour 3 AP à titre principal.**

Le consommé 2016 est de 2 M€, (incluant certains travaux au titre des économies d'énergies, de la sécurité et des mises aux normes, qui relèvent, en AP/CP, du domaine transversal « Bâtiment »).

En 2016, les investissements réalisés ont concerné principalement les opérations suivantes :

L'AP « Vie des quartiers » concerne le financement de l'ensemble des travaux et équipements nécessaires dans les quartiers, sur les mairies de quartier, les centres de loisirs, les salles d'animation, et le versement des subventions aux structures de quartier (montant réalisé : 1,2 M€).

L'AP « Budgets participatifs » finance les opérations décidées par les conseils de quartier dans le cadre des budgets participatifs.

L'AP « Centre d'animation de Beaulieu » concerne la de l'opération de réhabilitation et d'extension du Centre de Loisirs sans hébergement de Beaulieu commencée en 2011. Il s'agit de construire 750 m² de locaux destinés au centre de loisirs et à la salle conviviale, de réhabiliter 1 300 m² de surfaces existantes, de rénover la salle de spectacles, de changer la production de chauffage et de traiter l'ensemble des façades

Les recettes réalisées se sont élevées à 1 M€, dont pour l'essentiel 0,5 M€ au titre des amendes de police,

3.1.5 Cohésion sociale et solidarité : 9,4 M€ (dépendances nettes)

Ce domaine rassemble les actions mises en œuvre pour organiser les conditions permettant d'assurer la cohésion sociale et la solidarité.

	Dépenses	Recettes	NET
COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE	13 321 K€	3 925 K€	9 396 K€
Fonctionnement	12 164 K€	3 724 K€	8 440 K€
Investissement	1 157 K€	201 K€	956 K€

3.1.5.1 FONCTIONNEMENT : 8,4 M€ en dépenses nettes

Pour la Ville, le poste Ressources humaines est nul, les dépenses étant supportées par le CCAS.

Le financement d'équilibre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : La subvention d'équilibre du CCAS a été augmentée. Malgré un contexte socio-économique difficile, la volonté exprimée par le Conseil d'Administration du CCAS est de maintenir la qualité du service rendu à la population, d'autant que cette institution joue un rôle prépondérant dans les réponses de proximité apportées à des publics fragilisés et confrontés aux difficultés du quotidien.

La subvention d'équilibre versée au CCAS augmente de 1,0 % (8,8 M€).

LES REALISATIONS 2016 DU CCAS

Action sociale santé

Accueil social dans les quartiers :

Dans le cadre de sa lutte contre le non recours, et de la nécessité d'offrir un service plus en proximité des usagers, le service Action Sociale et Santé a mis en place des permanences sans rendez-vous en faveur des bénéficiaires RSA au sein des mairies de quartiers des Couronneries et des Trois Cités. Sur le champ de la santé et dans la même logique, des permanences d'informations et d'aides à l'accès aux droits de santé ont été initiées au sein

de la maison de prévention des Trois Cités et de la maison de santé des Couronneries. Ces dispositifs ont été mis en œuvre à compter du dernier trimestre 2016.

Regard sur l'Art :

Afin de mettre en avant les talents artistiques de certains bénéficiaires du RSA, de travailler sur l'estime de soi et aussi d'offrir une autre image de l'espace d'accueil RSA, des expositions culturelles ont été organisées exposant les œuvres de ces usagers. 3 expositions ont ainsi été proposées au cours de l'année 2016, la démarche étant pilotée par des travailleurs sociaux mais aussi un comité organisateur composé de bénéficiaires du RSA intéressés au projet. Cette action va se poursuivre et se développer sur 2017 avec le conseil technique de professionnels de la direction Culture Patrimoine.

Mise en place d'un CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE (CLSM) :

Un travail de réflexion et de définition des enjeux sur la question de la santé mentale a été mené entre le CCAS, le service solidarité et Cohésion Sociale, le CHL et l'UNAFAM 86 depuis fin 2014. Ces travaux sont venus confirmer une volonté partagée de créer une instance partenariale locale confortée par un contexte national très favorable, notamment sous l'impulsion de l'OMS.

Ainsi le premier CLSM de Poitiers s'est réuni le 1er juillet 2016 rassemblant une cinquantaine de partenaires en charge ou confrontés à la santé mentale. Le CLSM est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux, le secteur psychiatrique, les professionnels de santé, les acteurs sociaux et médico-sociaux et sanitaires, et les usagers, les aidants et tous les acteurs locaux concernés (bailleurs, éducation, justice, police...).

Il a pour objet de favoriser le décroisement et mettre en place des actions pour améliorer la qualité des parcours de vie, d'accompagnement des personnes atteintes de troubles mentaux.

Il sert par ailleurs à mieux informer le grand public sur les questions de la santé mentale.

Le CLSM travaille actuellement sur la mise en place d'une cellule d'aide à la résolution de situations psycho-sociales complexes.

Petite enfance

Crèche familiale : mise en œuvre du nouveau schéma d'organisation :

Afin d'apporter une bonne lisibilité du service proposé à l'utilisateur, un travail a été mené en coordination avec les responsables et assistantes maternelles du CCAS autour de l'identité de la crèche familiale et de la distinction avec la crèche collective. Cette réflexion s'est axée sur une gestion plus autonome autour de 2 entités tout en maintenant de bonnes conditions de travail pour les assistantes maternelles. Cette nouvelle organisation, définie autour de 2 structures « La belle Histoire » et « Petit à petit » s'est mise en place le 1er janvier 2016.

Les assistantes maternelles prennent désormais en charge les accueils occasionnels en complément des temps non complets ou en l'absence des enfants qu'elles ont en garde. Les ateliers sont organisés 1 fois par semaine dans un lieu unique à Saint Eloi. En cas d'absence de l'assistante maternelle, le dépannage est prévu en priorité chez une assistante maternelle qui a des disponibilités ou sur le lieu des ateliers.

Réhabilitation des crèches collectives Pigeon Vole et Court' Echelle :

L'isolation thermique de la toiture et des murs extérieurs du bâtiment, révélée très insuffisante, a amené les services de la Ville à engagé des travaux de rénovation énergétique des crèches Pigeon Vole et Court Echelle.

La première tranche de travaux a pu être réalisée du 1er juillet au 30 septembre 2016 (réfection de l'étanchéité et de la couverture, remplacement des huisseries, réalisation de l'isolation thermique par l'extérieur) ce qui a entraîné la fermeture des structures sur ces 3 mois.

Une organisation entre les 12 crèches du service a permis un remplacement des enfants et du personnel de Pigeon Vole sur les 10 autres structures et ceux de Court 'Echelle dans les locaux des crèches familiales.

Acquisition du logiciel « Arpège » pour les RAM :

Dans le cadre de la future mise en place des Relais d'Informations Petite Enfance, tenus par les animatrices de RAM sur différents quartiers de Poitiers, et afin de répondre aux missions de la CAF (restitution de bilans chiffrés annuels...), le service s'est équipé d'un logiciel pour les deux RAM.

Gestion des impayés :

Dans un contexte budgétaire sensible, la gestion des impayés est devenue une priorité pour le CCAS. Ainsi, il a été décidé que la direction Petite Enfance travaille à nouveau sur cette problématique financière. L'équipe facturation a ainsi adressé une première relance à plus de 200 familles dont les enfants sont actuellement en crèche pour des factures n'ayant pas été réglées depuis le 1er janvier 2013, ceci pour un montant global d'environ 123 000 €. Une attention particulière est également apportée aux demandes de prolongement de contrat des familles qui présenteraient déjà des factures impayées.

Personnes âgées personnes handicapées

EHPAD Marguerite Le Tillier :

L'établissement a ouvert le 4 janvier 2016. Le Budget 07 retrace l'activité de l'accueil de jour (10 places) et de l'EHPAD Marguerite Le Tillier (89 places dont 10 places Alzheimer). Des investissements complémentaires ont été réalisés afin de finaliser l'équipement du bâtiment. La montée en charge due au recrutement de personnel a été progressive avec un taux d'occupation en évolution permanente qui approche les 100% en fin d'année côté EHPAD.

Prévention des risques psychosociaux au PAPH : Un financement du Fond National de Prévention a été obtenu dans le but de mener une action sur le thème de la prévention des risques psychosociaux auprès de tous les métiers du PAPH. Un film à destination des agents a d'ores et déjà été réalisé. Cette action est toujours en cours.

Etude sur le service d'aide à domicile : Devant la baisse du niveau d'activités et afin de limiter le coût de gestion de ce service, une étude a été réalisée afin d'éclairer le CCAS sur son positionnement par rapport aux autres prestataires sur le territoire. Ceci a permis

d'avoir une étude précise sur les atouts et les faiblesses de ce service et donc de l'image qu'il renvoyait au public. A partir des conclusions de cette étude, un plan d'action a été défini et s'axant principalement sur l'intensification de sa communication au grand public, et son accessibilité avec la création notamment d'un numéro unique.

Partenariat avec l'Association Française des Traumatisés Crâniens (AFTC) :

Depuis novembre 2016 une équipe spécialisée d'aides à domicile assure un dispositif d'auxiliaire de vie auprès de jeunes adultes traumatisés crâniens. Ces personnes sont installées dans une résidence intergénérationnelle construite par Logiparc dont cinq appartements leur sont réservés avec des parties communes. Le service d'aide à domicile intervient de 8h à 21 h et 7j/7. C'est une équipe dédiée à ce public et formée spécifiquement par l'AFTC pour répondre à leurs besoins fondamentaux et spécifiques.

La vente de repas au CCAS a représenté 924 K€. Ces repas sont confectionnés par la cuisine centrale de la Ville, tant pour les crèches que pour les personnes âgées (voir § restauration collective dans le domaine Education).

Il est rappelé que les produits issus de l'agriculture biologique sont progressivement proposés dans la composition des repas destinés aux crèches, sans incidence sur la tarification. Les recommandations nutritionnelles rendues obligatoires par décret du 31 janvier 2012 pour les crèches et les personnes âgées sont d'ores et déjà intégrées dans les repas fournis et ne génèrent pas de surcoûts, car la Ville applique ces recommandations depuis plusieurs années.

La prévention de la délinquance et des comportements à risques : l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance (ADSEA) est un partenaire important qui intervient pour :

- la prévention en Centre-Ville et prévention en milieu festif
- dans de nombreux quartiers de Poitiers.

Les subventions : Il s'agit de la contribution de la Ville aux actions de solidarité menées en proximité dans les quartiers, comme les épiceries solidaires et un soutien aux antennes locales des structures nationales (Banque alimentaire, Secours Catholique etc.).

3.1.5.2 INVESTISSEMENT : 1 M€ en dépenses nettes

Le montant de la totalité des crédits de paiement ouverts sur 2016 (BP ventilé, avec reports) était initialement de **0,9 M€ en dépenses, et de 0,5 M€ en recettes, pour 2 AP à titre principal.**

Le consommé 2016 est de 1,1 M€ (incluant certains travaux au titre des économies d'énergies, de la sécurité et des mises aux normes, qui relèvent, en AP/CP, du domaine transversal «Bâtiment»).

En 2016, les investissements réalisés ont concerné principalement les opérations suivantes :

L'AP « Equipements dédiés à l'action sociale » pour :

- les travaux d'étanchéité de la crèche Pigeon Vole
- la réalisation de travaux d'entretien dans plusieurs crèches
- des subventions d'équipement au CCAS et aux structures d'insertion, notamment pour l'équipement de l'EHPAD Le Tellier

L'AP « Multi pôle enfance/jeunesse St Eloi » pour solder l'opération.

Les **recettes prévues** s'élevaient à 0,4 M€ sur ce domaine, correspondant à des versements de subventions (0,2 M€), et un report de subventions pour la création du pôle petite enfance et d'un pôle jeunesse et associations à Saint-Eloi (0,2 M€).

Les recettes réalisées en 2016 se sont élevées à 0,2 M€.

3.1.6 Vie sportive : 2,3 M€ (dépendances nettes)

Ce domaine a pour objectif de promouvoir et développer les structures et les actions permettant à tous, et partout, de faire du sport et de soutenir les clubs locaux.

La plupart des dépenses d'équipement sportif et de personnel, nécessaires à l'exploitation de ces équipements sont de la compétence de Grand Poitiers.

	Dépenses	Recettes	NET
VIE SPORTIVE	2 572 K€	245 K€	2 327 K€
Fonctionnement	2 570 K€	245 K€	2 325 K€
Investissement	2 K€	0 K€	2 K€

3.1.6.1 FONCTIONNEMENT : 2,3 M€ en dépenses nettes

Les dépenses de ressources humaines représentent 24,24 % des dépenses du domaine.

En 2004 des équipements sportifs majeurs dits « d'intérêt communautaire » ont été transférés à Grand Poitiers. Pour neutraliser ce transfert, l'attribution de compensation versée par Grand Poitiers a été diminuée des charges transférées (recettes reçues déduites).

Les équipements qui restent en gestion directe sont : la base de canoë-kayak de Chasseigne, la piscine du Bois de Saint-Pierre, les gymnases du Dolmen, de Bellejouanne, de Condorcet, des Sables, de Bel Air, des Ecosais, la plaine de jeux et les bâtiments de Québec, la halle de tennis de Rébeilleau, le stade de la Bugellerie, le boulodrome Pierre Loti et les cityparks.

Les manifestations sportives : certaines manifestations accueillies sur le territoire entrent dans le champ des compétences de Grand Poitiers puisque les statuts de la Communauté d'Agglomération intègrent « l'aide aux manifestations et opérations d'animation d'intérêt communautaire ».

Par conséquent, le subventionnement du Marathon Poitiers Futuroscope, du Tour Cycliste International Poitou-Charentes, des Internationaux Féminins de Tennis et de l'Union Territoriale des Unions sportives de l'enseignement du premier degré (U.S.E.P.) est pris en charge par Grand Poitiers.

Subventions versées : la baisse de 2 % applicable à l'ensemble des dépenses de fonctionnement, y compris les subventions, a été appliquée globalement. Cependant, elle ne concerne pas les engagements politiques pris envers les clubs de « haut niveau » pour la saison 2015-2016.

En conséquence, la dépense sur ce poste s'est élevée à 1 430 K€.

Les gymnases et autres équipements dits sportifs sont considérés comme des équipements de quartier. Leurs dépenses appartiennent au domaine « Vie des quartiers et citoyenneté » ; aussi, il n’y a pas de dépenses d’investissement en « Vie sportive ».

3.1.7 Environnement de travail : 3,7 M€ (dépenses nettes)

Ce domaine a pour objectif d’améliorer les conditions et les moyens de travail des agents de la Ville et la qualité des services offerts aux Poitevins.

	Dépenses	Recettes	NET
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	4 202 K€	447 K€	3 755 K€
Fonctionnement	1 846 K€	39 K€	1 807 K€
Investissement	2 356 K€	408 K€	1 948 K€

3.1.7.1 FONCTIONNEMENT : 1,8 M€ en dépenses nettes

Il n’y a pas de dépenses de personnel affectées directement ou indirectement, car il s’agit d’une politique d’actions transversales, intégrée dans les différents services.

Le montant consacré à ce domaine intègre uniquement des charges liées à des bâtiments qui ne font pas l’objet d’un usage en lien direct avec un domaine, à savoir :

- les besoins liés à l’utilisation des locaux : locations immobilières et leurs charges, les taxes foncières et les assurances de dommages aux biens ainsi que l’entretien courant de ces locaux
- les besoins en télécommunication, communication et maintenance informatique
- la gestion directe de la restauration du personnel.

3.1.7.2 INVESTISSEMENT : 1,9 M€ en dépenses nettes

Le montant de la totalité des crédits de paiement ouverts sur 2016 (BP ventilé, avec reports) était initialement de **3,2 M€ en dépenses, et de 0,7 M€ en recettes, pour 3 AP à titre principal.**

Le consommé 2016 est de 2,3 M€ (incluant certains travaux au titre des économies d’énergies, de la sécurité et des mises aux normes, qui relèvent, en AP/CP, du domaine transversal « Bâtiment »).

En 2016, les investissements réalisés ont concerné principalement les opérations suivantes :

L'AP « Outil de travail », regroupe tous les crédits qui ont pour objectif **le renouvellement en matériel et mobilier à l'usage des agents, dans le cadre de leurs missions** (postes de travail, infrastructure du système d'information, véhicules, matériels ...).

Le réalisé s'élève à 1,6 M€.

L'AP «Qualité de vie au travail » concerne tous les crédits qui ont pour objectif l'amélioration des conditions de travail des agents sur leur poste.

Le réalisé s'élève à 0,1.M€.

L'AP «Aménagement de locaux » concerne le financement des aménagements et rénovation de locaux administratifs et techniques utilisés par le personnel (travaux et acquisitions), ainsi que des logements de fonction.

Le réalisé s'élève à 0,6 M€.

Les **recettes réalisées** (remboursements Grand Poitiers, CCAS et budgets annexes de la Ville) se **sont élevées à 0,4 M€.**

3.1.8 Développement urbain : 1,4 M€ (dépenses nettes)

Ce domaine a pour objectif d'assurer l'aménagement et le développement du territoire tout en préservant l'avenir.

	Dépenses	Recettes	NET
DEVELOPPEMENT URBAIN	3 520 K€	2 141 K€	1 379 K€
Fonctionnement	1 558 K€	867 K€	691 K€
Investissement	1 962 K€	1 274 K€	688 K€

3.1.8.1 FONCTIONNEMENT : 0,7 M€ en dépenses nettes

Les **dépenses de ressources humaines** représentent 18,59 % des dépenses de fonctionnement du domaine.

La dynamisation du centre-ville : La Ville soutient les actions récurrentes et nouvelles des commerçants du centre-ville, ce en optimisant les coûts. Poitiers Le Centre a poursuivi l'enrichissement de son programme d'animation en 2016 (braderie en septembre juin, animations de rentrée scolaire et fêtes de fin d'année, web marketing) en coordination avec le pôle événementiel de la Ville.

Il s'agit aussi du soutien à l'association des artisans commerçants non sédentaires du marché Notre-Dame pour développer la dynamique commerciale de ce secteur : fixer des points de rendez-vous incontournables pour fidéliser les chalands de passage et créer une habitude d'échanges entre commerçants ainsi que des actions permettant de promouvoir l'offre de restauration « cuisine du monde » très présente sur ce pôle.

Il est également prévu de mettre en place des actions nouvelles et spécifiques de dynamisation du Cœur d'agglomération : semaine du commerce, afterworks shopping et concours de vitrines.

Le soutien au commerce de proximité a pour objet de valoriser le commerce non sédentaire et les animations commerciales de quartier. L'objectif est de proposer un plan d'action visant à mettre en valeur les pôles commerciaux de proximité afin de fédérer les commerçants et les inciter à développer des animations au sein des quartiers (en plus des pôles commerciaux devenus dynamiques aujourd'hui, il s'agit d'accompagner également les pôles commerciaux de Bellejouanne, Montmidi, Trois Cités et Couronneries).

Le soutien à des associations : Free Market, UFC Que Choisir, Concours des Dirigeants commerciaux de France, Poitiers le Centre.

Les relations internationales (94,0 K€) : Ces crédits sont destinés au financement de la coopération décentralisée avec Moundou, des associations qui œuvrent dans le domaine international, à la maison de l'amitié de Iaroslav et à l'accueil de délégations étrangères.

Le tourisme : L'aide au tourisme est constituée de la subvention de fonctionnement versée à l'Office de Tourisme (367 K€). **Elle tient compte de la progression de la taxe de séjour** (+28 K€, soit 340 K€), qui lui est reversée.

3.1.8.2 INVESTISSEMENT : 0,7 M€ en dépenses nettes

Le montant de la totalité des crédits de paiement ouverts sur 2016 (BP ventilé, avec reports) était **initialement de 4,5 M€** en dépenses, et de **4 M€ en recettes, pour 4 AP à titre principal**.

La Ville de Poitiers ayant transféré la compétence voirie et éclairage public à compter du 1^{er} juillet 2017 à Grand Poitiers, les AP/CP ont été modifiées, et les crédits inscrits en dépenses et en recettes ont été diminués (ils ont été transférés par convention de gestion en opération sous mandat en dépense et compensés par des recettes équivalentes en remboursement de Grand Poitiers).

Nota : Le montant des crédits inscrits à la Ville en dépenses a été **diminué de : 1,5 M€ en dépenses**

Le consommé 2016 est de 2 M€ (incluant la part affectée à Grand Poitiers et des opérations en investissement courant).

En 2016, les investissements réalisés ont concerné principalement les opérations suivantes :

L'AP «Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) » a financé les opérations s'inscrivant dans le cadre du NPNRU. Les opérations conventionnées ont concerné la voirie et les espaces publics sur le quartier des Couronneries.

L'AP «Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU) » a financé les opérations dans le cadre de la convention ANRU actuelle. Les opérations conventionnées concernent essentiellement la voirie et les espaces publics ciblés dans certains quartiers.

L'AP «Développement urbain – Habitat » qui regroupe les crédits permettant le développement urbain, et notamment la rénovation des façades et la production de logements neufs.

L'AP «Développement urbain – Actions foncières » qui sert à financer les acquisitions foncières.

Les recettes réalisées en 2016 se sont élevées à 1,3 M€.

Ce domaine intègre également, **tant en dépense qu'en recette**, le versement d'une avance remboursable de 1,75 M€ pour permettre à la Société d'Équipement du Poitou (SEP) l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté de Saint-Eloi, ainsi que les recettes prévisionnelles liées aux cessions.

4 LES BUDGETS ANNEXES (1,6 M€ EN DEPENSES ET 0,1 M€ EN RECETTES)

Les budgets annexes sont des budgets distincts du fait de la loi ou par choix de la collectivité.

Le nombre de budgets annexes rattachés au budget Principal de la Ville est de deux :

- le budget annexe «Cimetières» qui s'équilibre par ses propres recettes
- le budget annexe «Locations immobilières et bases de loisirs» qui s'équilibre via une participation du budget Principal.

4.1 Le budget annexe «Cimetières»

Ce budget retrace les opérations dites du service extérieur des pompes funèbres : creusement et comblement des fosses, taxes d'inhumation et de crémation, droits de dépôt en caveau provisoire.

Il concerne 4 cimetières :

- le cimetière de *Chilvert*
- le cimetière de la *Pierre levée*
- le cimetière de *la Cueille*
- le cimetière de *l'Hôpital des champs*.

Le budget 2016, approuvé le 4 avril, a été amendé lors de la décision modificative du 5 décembre. L'enveloppe des dépenses imprévues de 1 004 € a été diminuée de 300 € pour actualiser les flux de refacturation du personnel (mise à disposition).

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2015		BP 2016		CA 2016		Variation CA à CA		Variation CA à CA		Taux de consommation CA 2016/BP 2016	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Produits des services	30 322		36 000		34 208		3 886		12,8%		95,0%	
PRODUITS	30 322		36 000		34 208		3 886		12,8%		95,0%	
Personnel en net	37 110		38 810		36 545		-565		-1,5%		94,2%	
Fonctionnement courant net	3 487		5 237		1 924		-1 562		-44,8%		36,7%	
Dépenses imprévues	0		1 004		0		0				0,0%	
DEPENSES COURANTES	40 597		45 051		38 469		-2 127		-5,2%		85,4%	
Autres produits	888		4 003		4 998		4 109		462,6%		124,9%	
Excédent reporté	0		8 248		0		0				0,0%	
AUTRES PRODUITS	888		12 251		4 998		4 109		462,6%		40,8%	
EXCEDENT REPORTE EN N-1	23 839		8 248		8 248		-15 591		-65,4%			
EPARGNE BRUTE	-9 386		3 200		736		10 123		-107,8%		23,0%	
Total écritures réelles	44 903	35 516	49 744	52 944	42 543	43 279	-2 360	8 017	-5,3%	121,9%	85,5%	
Total écritures d'ordre	6 205		3 200		3 164		-3 041		-49,0%		98,9%	
TOTAUX	51 108	35 516	52 944	52 944	45 707	43 279	-5 401	7 763	-10,6%	21,9%	86,3%	81,7%
RESULTAT BRUT	-15 591		0		-2 427		13 164		-84,4%			
RESULTAT NET	8 248		0		5 820		-2 427		-29,4%			

En fonctionnement, de compte administratif à compte administratif, les dépenses diminuent de 10,6 % (- 5 401 €) et les recettes augmentent de 21,9 % (+ 7 763 €).

La baisse des dépenses résulte principalement de la diminution de la dotation aux amortissements (- 3 041 €), du fonctionnement courant (-1 562 €) et des dépenses de personnel (- 565 €). Au global, les dépenses de fonctionnement n'auraient pas dû baisser, car ce budget devait rembourser sa part de service communs à Grand Poitiers pour 24 125

€. Cette opération n'a pu être effectuée, du fait de l'impossibilité en fin d'exercice, en raison de l'insuffisance des crédits budgétaires, de régler cette dépense repoussée en 2017.

Les produits des services augmentent de 12,8 % (+ 3 886 €). La baisse des recettes constatée ces dernières années semble faire une pause en 2017. Toutefois, la tendance de fond reste bien à l'augmentation de la crémation.

L'augmentation des autres produits (+ 4 109 €) est le résultat d'une participation exceptionnelle du budget Principal de la Ville de 4 700 € et de la vente en 2016 de monuments funéraires pour 625 €.

Le résultat brut est de nouveau déficitaire en 2016 de 2 173 €. Toutefois, le résultat net reste excédentaire de 6 074 €, avec la reprise de l'excédent reporté. Lors du vote du budget primitif 2017, il a été reporté intégralement en fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2015		BP 2016		CA 2016		Variation CA à CA		Variation CA à CA		Taux de consommation CA 2016 / BP 2016	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Excédent capitalisé	0		59 112		0		0				0,0%	
Recettes propres	0		59 112		0		0				0,0%	
Programme d'investissement	0		62 312		31 760		31 760				51,0%	
Investissement	0		62 312		31 760		31 760				51,0%	
BESOIN DE FINANCEMENT	0		-3 200		-31 760		-31 760				NS	
Total écritures réelles			62 312	59 112	31 760	0	31 760	0			51,0%	0,0%
Total écritures d'ordre		6 205	0	3 200		3 164	0	-3 041		-49,0%		98,9%
TOTAUX	0	6 205	62 312	62 312	31 760	3 164	31 760	-3 041	0,0%	-49,0%	51,0%	5,1%
RESULTAT BRUT	6 205		0		-28 596		-34 801			-560,9%		
EXCÉDENT REPORTE N-1	52 907		0		59 112		6 205			11,7%		
RESULTAT NET	59 112		0		30 516		-28 596			-48,4%		

En investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 31 760 €. Elles prennent en compte l'achat de matériel pour 30 435 €, dont une mini pelle (28 960 €) et des travaux de protection sur un columbarium (1 325 €).

Les opérations d'ordre d'amortissement ont été émises pour 3 164 €. Ainsi, le résultat d'investissement net a diminué de 28 596 € pour atteindre 30 516 €.

4.2 Le budget annexe « Locations immobilières – Bases de loisirs »

Depuis le 1^{er} janvier 2016, ce budget annexe ne regroupe plus que deux activités : la restauration et l'hébergement proposés par les bases de loisirs de Saint Pierre et de Beauvoir et les locations immobilières, le Poney Club ayant été transféré au budget Principal de Grand Poitiers.

Le budget 2016, approuvé le 4 avril, a été amendé lors de la décision modificative du 26 septembre 2016. La section d'investissement a été revalorisée de 34 640 €, pour le financement de dépenses supplémentaires aux salons de Blossac pour 28 000 €, l'actualisation de l'enveloppe des amortissements des subventions reçues (4 140 €) et d'une caution (2 500 €).

La section de fonctionnement a, elle aussi, augmenté de 69 040 € suite au transfert des commerces du Parking de l'Hôtel de Ville au budget Locations Immobilières. Les nouvelles recettes issues des loyers et des charges locatives ont permis principalement d'autofinancer

les travaux aux salons de Blossac (28 000 €), l'augmentation de l'enveloppe des dépenses imprévues (20 400 €), l'actualisation de la charge d'intérêts (10 000 €).

4.2.1 Activité « Poney Club »

Les seules écritures de ce secteur concernent le transfert des résultats 2016 au budget Principal de la de la Ville : 9 624 € pour la section de fonctionnement et 28 074 € pour la section d'investissement.

4.2.2 Activité « hébergement et restauration »

L'activité hébergement et restauration concerne le centre de ressources et de loisirs de Saint Pierre et le centre de ressources et de loisirs maternel de Beauvoir. Le centre de loisirs municipal de Saint Pierre accueille les enfants (+ 6 ans) sans hébergement pendant les vacances de printemps, avec ou sans hébergement pendant les vacances d'été.

Le centre de ressources maternel de Beauvoir accueille les groupes d'enfants (- 6 ans) avec ou sans hébergement toute l'année.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2015		BP 2016		CA 2016		Variation CA à CA		Variation CA à CA		Taux de consommation CA 2015 / BP 2015	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Subventions reçues	229 194		246 403		246 403		17 209		7,5%		100,0%	
Produits des services	56 355		56 300		54 734		-1 621		-2,9%		97,2%	
PRODUITS	285 549		302 703		301 137		15 588		5,5%		99,5%	
Personnel en net	184 108		188 832		176 778		-7 330		-4,0%		93,6%	
Fonctionnement courant net	85 829		149 318		98 317		12 488		14,6%		65,8%	
Dépenses imprévues	0		4 700		0		0				0,0%	
DÉPENSES COURANTES	269 936		342 850		275 095		5 159		1,9%		80,2%	
Autres produits	-268		-1 000		437		705		-263,1%		-43,7%	
Excédent reporté	0		51 087		0		0				0,0%	
AUTRES PRODUITS	-268		50 087		437		705		-263,1%		0,9%	
EXCEDENT REPORTE N-1	62 534		51 087		51 087							
EPARGNE BRUTE	77 879		9 940		77 566		-313		-0,4%		780,3%	
Total écritures d'ordre	5 886	12 268	22 240	12 300	9 597	8 598	3 711	-3 670	63,0%	4,0%	43,2%	69,9%
TOTAL	276 497	298 224	367 090	367 090	284 692	310 172	8 195	11 948	3,0%	4,0%	77,6%	84,5%
RESULTAT BRUT	21 727		0		25 480							
RESULTAT NET	84 261		0		76 567							

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 3,0 % (+ 8 195 €) et les recettes de 4,0 % (+11 948 €) de compte administratif à compte administratif.

Les premières évoluent principalement du fait de l'augmentation du fonctionnement courant (+14,6 %) et de la dotation aux amortissements (+ 63,0 %).

Les recettes liées aux ventes d'animations et de repas diminuent cette année de 1 621 € (-2,9%). Comme prévu lors du BP 2016, la participation du budget Principal augmente de 17 209 € (+7,5 %).

Le résultat brut de l'exercice est positif de 25 480 €. Le résultat global est donc amélioré pour atteindre 76 567 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2015		BP 2016		CA 2016		Variation CA à CA		Variation CA à CA		Taux de consommation CA 2016/BP 2016
Affectation du résultat	0		33 174		33 174		33 174				0,0%
RECETTES PROPRES	0		33 174		33 174		33 174				100,0%
Investissement	16 548		22 115		20 532		3 984		24,1%		92,8%
INVESTISSEMENT	16 548		22 115		20 532		3 984		24,1%		92,8%
Résultat d'investissement			-20 999		0		0				0,0%
AUTRES PRODUITS	0		-20 999		0		0				0,0%
BESOIN DE FINANCEMENT	-16 548		-9 940		20 532		37 079		-224,1%		-206,6%
Total écritures réelles	20 688	4 140	43 114	33 174	20 532	33 174	-156	29 034	-0,8%		47,6%
Total écritures d'ordre	12 268	5 886	12 300	22 240	8 598	9 597	-3 670	3 710	0,0%	63,0%	69,9%
TOTAL	32 956	10 026	55 414	55 414	29 130	42 771	-3 826	32 745	-11,6%	326,6%	52,6%
RESULTAT BRUT	-22 929		0		13 641		36 571		NS		
EXCEDENT/DEFICIT N-1	1 930		0		-20 999		-22 929		NS		
RESULTAT NET	-20 999		0		-7 358		13 641		NS		

Les dépenses d'investissement ont concerné l'achat de mobilier, de matériel et de jeux à la base de Saint Pierre et au Château de Beauvoir pour 20 532 € sur un programme d'investissement prévisionnel de 22 115 K€.

Des travaux en régie ont également été réalisés à Beauvoir pour 4 140 € (écritures d'ordre). Les recettes sont constituées de l'affectation du résultat 2015 (33 174 €) et des amortissements (9 597 €).

4.2.3 Activité locations immobilières

Cette activité retrace les différentes locations de salles de la Ville de Poitiers : Salons de Blossac, salles des Bois de St-Pierre, Chapelle Henri IV, auditorium du Musée de St Croix et salle Jean Richard Bloch à la Médiathèque.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2015		BP 2016		CA 2016		Variation CA à CA		Variation CA à CA		Taux de consommation CA 2015 / BP 2015	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Subventions reçues	144 711		220 633		220 633		75 922		52,5%		100,0%	
Produits des services	204 867		204 412		256 250		51 383		25,1%		125,4%	
PRODUITS	349 578		425 045		476 883		127 305		36,4%		112,2%	
Personnel en net	203 929		207 836		193 344		-10 585		-5,2%		93,0%	
Fonctionnement courant net	75 097		89 140		63 502		-11 595		-15,4%		71,2%	
Frais financiers	7 380		15 100		11 245		3 865		52,4%		74,5%	
Dépenses imprévues	0		6 800		0		0				0,0%	
DEPENSES COURANTES	286 406		318 876		268 090		-18 316		-6,4%		84,1%	
Autres produits	1 134		-65 600		-63 628		64 762		5710,9%		97,0%	
Excédent reporté	0		38 221		0		0				0,0%	
AUTRES PRODUITS	1 134		-27 379		-63 628		-64 762		-5710,9%		232,4%	
EXCEDENT REPORTE N-1	24 634		14 713		24 634		0		0,0%			
EPARGNE BRUTE	88 940		78 790		169 799		80 858		90,9%		215,5%	
Total écritures d'ordre	50 720		78 790		78 057		27 337	0	53,9%		99,1%	
TOTAL	337 126	350 712	465 266	465 266	409 829	476 937	72 703	126 225	21,6%	36,0%	88,1%	102,5%
RESULTAT BRUT	13 586		0		67 107		53 521		393,9%			
RESULTAT NET	38 221		0		91 742		53 521		140,0%			

Les dépenses et les recettes de fonctionnement augmentent respectivement de 21,6 % (+ 72 703 €) et les recettes de 36,0 % (+ 126 225 €) de compte administratif à compte administratif.

Les premières évoluent principalement du fait de la prise en charge d'une admission en non-valeur de 63 101 €, de l'actualisation de la dotation aux amortissements (27 337€) et de frais financiers (+ 3 865 €).

Les recettes tarifaires augmentent de 25,1 % (+51 383 K€) par rapport au CA 2015. Elles sont en forte évolution, principalement du fait de l'intégration dans les recettes de ce budget des loyers perçus pour les commerces du Parking de l'Hôtel de Ville pour le second semestre 2016 (41 680 €). Ces nouvelles recettes n'étaient pas prévues dans le BP 2016, ce qui explique un taux de réalisation de 125,4 %.

Comme prévu lors du BP 2016, la participation du budget Principal augmente fortement de 52,5 % (+ 75 922 €), en raison de la prise en charge d'une admission en non-valeur pour le restaurant du TAP, de l'augmentation de la dotation aux amortissements liée aux achats de mobilier et de matériel pour les Salons de Blossac.

Le résultat brut de fonctionnement de l'exercice est positif de 67 108 €. Compte tenu de l'excédent antérieur de 38 221 €, le résultat net cumulé est de 105 329 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2015		BP 2016		CA 2016		Variation CA à CA		Variation CA à CA		Taux de consommation CA 2016/BP 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Affectation du résultat		134 421						-134 421				-100,0%
RECETTES PROPRES		134 421		0		0		-134 421				-100,0%
Programme d'investissement	272 956		504 438		676 618	170	403 662					134,1%
Report	0		189 950				0					#DIV/0!
Investissement	272 956		694 388		676 448		403 492					147,8%
INVESTISSEMENT	272 956		694 388		676 618		403 662					147,9%
Programme d'emprunt	252 500		445 359				-252 500					-100,0%
Report			163 000				0					
Remboursement d'emprunt	18 500		34 100		34 083		15 583					84,2%
Refinancement de la dette	255 000	255 000					-252 500					-99,0%
EVOLUTION DE L'ENCOURS	-234 000		-574 259		34 083		268 083					-114,6%
Résultat d'investissement			41 339				0					0,0%
AUTRES PRODUITS	0		41 339		0		0					0,0%
BESOIN DE FINANCEMENT	-95 464		-78 790		710 532		805 996					-1023,0%
Total écritures réelles	546 456	641 921	728 488	649 698	713 202	2 670	0	0	0,0%	0,0%	97,9%	0,4%
Total écritures d'ordre		50 720	0	78 790		78 057	0	0	0,0%	0,0%		99,1%
TOTAL	546 456	692 640	728 488	728 488	713 202	80 727	0	0	0,0%	0,0%	97,9%	11,1%
RESULTAT BRUT	146 184		0		-632 475		-778 659					NS
EXCEDENT/DEFICIT N-1	-104 845		0		41 339		146 184					NS
RESULTAT NET	41 339		0		-591 136		-632 475					NS

Les dépenses du programme d'investissement s'élèvent à 676 448 €. Le taux de réalisation est de 97,4 %.

Les dépenses ont été consacrées quasiment intégralement à la requalification des Salons de Blossac (670 676 €) : 509 997 € pour les travaux, 158 299 € pour l'équipement intérieur (équipement de sonorisation et de vidéo, mobilier) et 2 380 € pour une étude acoustique.

Le montant du remboursement du capital augmente de 15 583 € par rapport à 2015, du fait de l'augmentation de l'encours de dette.

Celui-ci diminue de façon apparente à 537 417 € au 31 décembre 2015, car il ne tient pas compte du report d'emprunt sur 2017 de 600 000 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 80 727 € comprennent les amortissements (78 057 €), une caution (2 500 €) et pénalités sur un marché de travaux (170 €).

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION.....	2
2	LE BUDGET PRINCIPAL (166,5 M€ EN DEPENSES ET 183,3 M€ EN RECETTES).....	3
2.1	LE FONCTIONNEMENT (128,5 M€ en dépenses et 133,6 M€ en recettes)	3
2.1.1	Les produits reçus (102,3 M€).....	4
2.1.1.1	Fiscalité (57,3 M€)	5
2.1.1.1.1	Les impôts locaux et contributions directes (58,2 M€).....	5
2.1.1.1.2	Autres recettes fiscales (4,8 M€).....	6
2.1.1.1.3	Les reversements de fiscalité (5,6 M€)	7
2.1.1.2	Les dotations reçues (31,3 M€)	7
2.1.1.2.1	La « Dotation Globale de Fonctionnement »	8
2.1.1.2.2	Les « Compensations fiscales »	9
2.1.1.2.3	Le « Fonds national de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) »	9
2.1.1.2.4	La « Dotation Générale de Décentralisation (DGD) »	9
2.1.1.3	Excédent antérieur reporté (2,1 M€)	10
2.1.1.4	Les autres produits (11,7 M€)	10
2.1.2	Les dépenses courantes en net (78,4 M€)	11
2.1.2.1	Les ressources humaines (42,8 M€)	11
2.1.2.2	Les subventions de fonctionnement versées (25,1 M€)	14
2.1.2.3	Le fonctionnement courant en net (8,1 M€).....	16
2.1.2.3.1	Les dépenses	16
2.1.2.3.1.1	Les achats	16
2.1.2.3.1.2	Les services extérieurs	17
2.1.2.3.1.3	Les fluides.....	17
2.1.2.3.1.4	Les autres services extérieurs	17
2.1.2.3.1.5	Divers Autres	18
2.1.2.3.1.6	Les budgets annexes	18
2.1.2.3.1.7	Les variations de stocks.....	18
2.1.2.3.1.8	Impôts et taxes.....	18
2.1.2.3.1.9	Les dépenses imprévues	19
2.1.2.3.2	Les recettes	19
2.1.2.3.2.1	Les remboursements de frais.....	19
2.1.2.3.2.2	Les produits des services.....	19
2.1.2.4	Les subventions reçues (0,2 M€)	20
2.1.2.5	Les frais financiers (2,3 M€).....	21
2.1.3	L'épargne brute (23,9 M€)	21
2.2	L'INVESTISSEMENT (38,0 M€ en dépenses et 49,8 M€ en recettes).....	22
2.2.1	Les ressources propres (15,2 M€)	23
2.2.1.1	L'affectation des résultats (11,2 M€)	23
2.2.1.2	Les autres recettes (3,9 M€).....	23
2.2.1.3	Les cessions (0,0 K€)	24

2.2.2	Le programme d'investissement (17,9 M€)	24
2.2.2.1	Les dépenses par domaine (17,7 M€)	25
2.2.2.2	Les subventions et participations reçues (2,5 M€)	30
2.2.2.3	Les conventions de gestion (2,7 M€).....	30
2.2.3	Les autres dépenses et recettes.....	31
2.2.3.1	La reprise du résultat d'investissement (9,4 M€).....	31
2.2.3.2	Les avances remboursables (2,4 M€ en dépenses et 1,3 M€ en recettes) ..	31
2.2.4	Un désendettement de 1,2 M€.....	32
2.2.4.1	Les emprunts assortis d'une ligne de trésorerie	32
2.2.4.2	Les remboursements d'emprunt (11,7 M€)	32
2.2.4.3	Le programme d'emprunt (10,5 M€)	32
2.2.4.4	Les cautions	32
3	<i>- REPARTITION DES CREDITS AFFECTES</i>	35
3.1.1	Vie culturelle : 26,2 M€ (dépenses nettes)	36
3.1.1.1	FONCTIONNEMENT : 23 M€ en dépenses nettes.....	36
3.1.1.2	INVESTISSEMENT : 3,2 M€ en dépenses nettes	37
3.1.2	Education et enseignement supérieur : 22,2 M€ (dépenses nettes).....	38
3.1.2.1	FONCTIONNEMENT : 17 M€ en dépenses nettes.....	39
3.1.2.2	INVESTISSEMENT : 5,2 M€ en dépenses nettes	39
3.1.3	Cadre de vie : 15,9 M€ (dépenses nettes)	41
3.1.3.1	FONCTIONNEMENT : 9,8 M€ en dépenses nettes.....	41
3.1.3.2	INVESTISSEMENT : 6 M€ en dépenses nettes	43
3.1.4	Vie des quartiers et citoyenneté : 11,9 M€ (dépenses nettes).....	44
3.1.4.1	FONCTIONNEMENT : 10,9 M€ en dépenses nettes.....	44
3.1.4.2	INVESTISSEMENT : 1 M€ en dépenses nettes	45
3.1.5	Cohésion sociale et solidarité : 9,4 M€ (dépenses nettes)	46
3.1.5.1	FONCTIONNEMENT : 8,4 M€ en dépenses nettes.....	46
3.1.5.2	INVESTISSEMENT : 1 M€ en dépenses nettes	50
3.1.6	Vie sportive : 2,3 M€ (dépenses nettes)	51
3.1.6.1	FONCTIONNEMENT : 2,3 M€ en dépenses nettes.....	51
3.1.7	Environnement de travail : 3,7 M€ (dépenses nettes)	52
3.1.7.1	FONCTIONNEMENT : 1,8 M€ en dépenses nettes.....	52
3.1.7.2	INVESTISSEMENT : 1,9 M€ en dépenses nettes	52
3.1.8	Développement urbain : 1,4 M€ (dépenses nettes)	53
3.1.8.1	FONCTIONNEMENT : 0,7 M€ en dépenses nettes.....	53
3.1.8.2	INVESTISSEMENT : 0,7 M€ en dépenses nettes	54
4	<i>LES BUDGETS ANNEXES (1,6 M€ en dépenses et 0,1 M€ en recettes)</i>	56
4.1	Le budget annexe «Cimetières»	56
4.2	Le budget annexe « Locations immobilières – Bases de loisirs »	57
4.2.1	Activité « Poney Club ».....	58
4.2.2	Activité « hébergement et restauration »	58
4.2.3	Activité locations immobilières.....	59